

RAPPORT UNIQUE DU **GROUPE FOYER** SUR SA SOLVABILITÉ ET SA SITUATION FINANCIÈRE



SFCR – GROUPE FOYER
EXERCICE 2021


Foyer
SOCIÉTÉ ANONYME

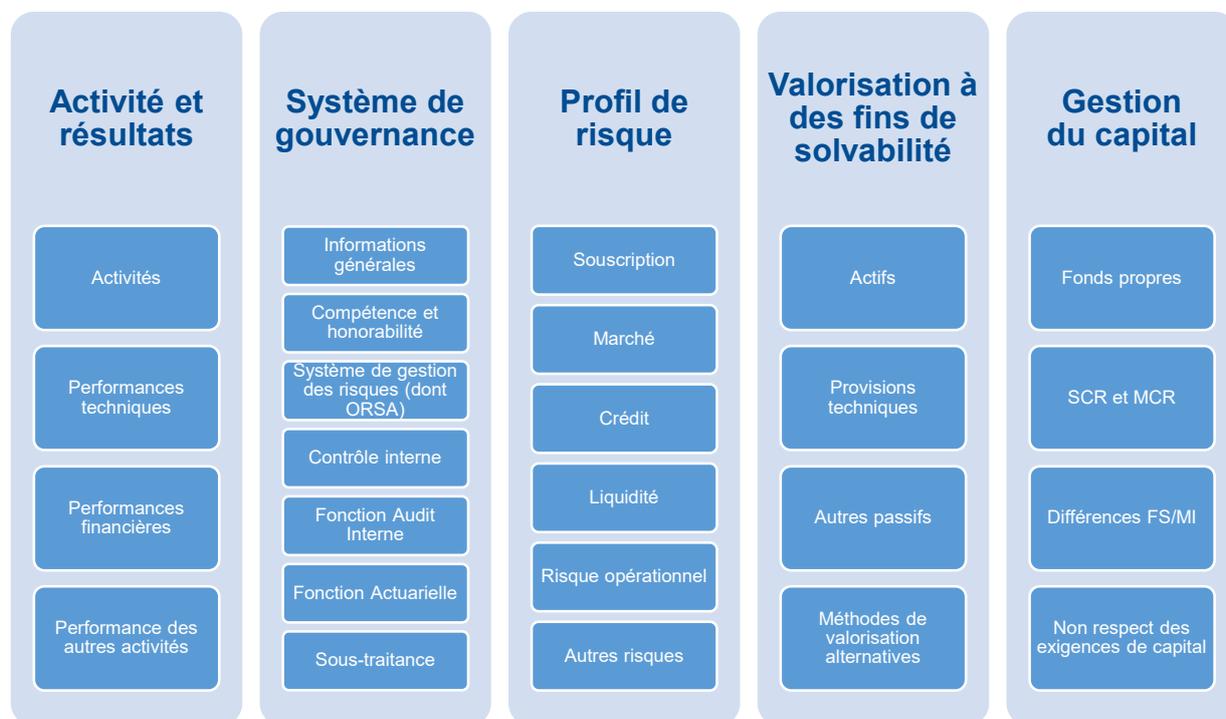
Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
SYNTHÈSE	5
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	7
A.1 ACTIVITÉ	7
A.1.1 Informations sur le Groupe	7
A.1.2 Autorité de surveillance	7
A.1.3 Auditeur externe	7
A.1.4 Détenteurs du capital	7
A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe ..	7
A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes	8
A.1.7 Opérations importantes ou autres événements	9
A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION	10
A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées	10
A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances	11
A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG	12
A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé	13
A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Réassurance	13
A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie	14
A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie	15
A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS	16
A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	17
A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs ..	17
A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres	20
A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations	20
A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS	21
A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE	21
A.6 AUTRES INFORMATIONS	21
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	22
B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	22
B.1.1 Description du système de gouvernance	22
B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période	23
B.1.3 Politique et pratiques de rémunération	23
B.1.4 Informations sur les transactions importantes	24
B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	24
B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences	24
B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein	24
B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ	25
B.3.1 Système de gestion des risques	25
B.3.2 Intégration du système de gestion des risques	26
B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	26
B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	28
B.4.1 Description du système de contrôle interne	28
B.4.2 Fonction de vérification de la conformité	29
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	30
B.5.1 Description de la fonction d'audit interne	30
B.5.2 Indépendance et objectivité	30
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	31
B.7 SOUS-TRAITANCE	32
B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	32
B.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	32
C. PROFIL DE RISQUE	33
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	34
C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie	34
C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie	35
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé	37
C.2 RISQUE DE MARCHÉ	38
C.2.1 Description des risques de marché	38
C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »	41
C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché	42
C.3 RISQUE DE CRÉDIT	43
C.3.1 Description du risque de crédit	43

C.3.2	<i>Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit</i>	44
C.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ	45
C.4.1	<i>Description du risque de liquidité</i>	45
C.4.2	<i>Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité</i>	45
C.4.3	<i>Bénéfices attendus inclus dans les primes futures</i>	45
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL	46
C.6	AUTRES RISQUES MATÉRIELS	47
C.6.1	<i>Risque juridique et réglementaire</i>	47
C.6.2	<i>Risques émergents</i>	48
C.7	AUTRES INFORMATIONS	49
C.7.1	<i>Sensibilité des différents risques</i>	49
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	50
D.1	ACTIFS	50
D.1.1	<i>Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées</i>	50
D.1.2	<i>Actifs consolidés</i>	52
D.1.3	<i>Actifs de Foyer Assurances</i>	53
D.1.4	<i>Actifs de Foyer-ARAG</i>	54
D.1.5	<i>Actifs de Foyer Santé</i>	54
D.1.6	<i>Actifs de Foyer Réassurance</i>	55
D.1.7	<i>Actifs de Foyer Vie</i>	55
D.1.8	<i>Actifs de Raiffeisen Vie</i>	56
D.1.9	<i>Actifs de WEALINS</i>	57
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES	58
D.2.1	<i>Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe</i>	58
D.2.2	<i>Valorisation des Provisions techniques non-vie</i>	59
D.2.3	<i>Valorisation des Provisions techniques vie</i>	60
D.2.4	<i>Valorisation des Provisions techniques Santé</i>	61
D.2.5	<i>Marge de risque</i>	61
D.2.6	<i>Niveau d'incertitude des provisions techniques</i>	62
D.2.7	<i>Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers</i>	62
D.2.8	<i>Ajustement égalisateur ("matching adjustment")</i>	62
D.2.9	<i>Correction pour volatilité ("volatility adjustment")</i>	62
D.2.10	<i>Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire</i>	63
D.2.11	<i>Déduction transitoire</i>	63
D.2.12	<i>Montants recouvrables en réassurance</i>	63
D.2.13	<i>Changement important des hypothèses pertinentes</i>	63
D.3	AUTRES DETTES	64
D.3.1	<i>Informations sur les méthodes de valorisation</i>	64
D.3.2	<i>Autres dettes au niveau des comptes consolidés</i>	64
D.3.3	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances</i>	65
D.3.4	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG</i>	65
D.3.5	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé</i>	66
D.3.6	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance</i>	66
D.3.7	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie</i>	66
D.3.8	<i>Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie</i>	67
D.3.9	<i>Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS</i>	67
D.4	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	67
E.	GESTION DU CAPITAL	68
E.1	FONDS PROPRES	68
E.1.1	<i>Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres</i>	68
E.1.2	<i>Évaluation et classification des Fonds Propres</i>	69
E.1.3	<i>Différences avec les états financiers</i>	71
E.1.4	<i>Mesures transitoires</i>	72
E.1.5	<i>Méthode de calcul au niveau du Groupe</i>	72
E.1.6	<i>Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres</i>	72
E.1.7	<i>Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période</i>	72
E.2	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS	74
E.2.1	<i>Capital de Solvabilité requis (SCR)</i>	74
E.2.2	<i>Minimum de capital requis (MCR)</i>	75
E.3	DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR	77
E.4	DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE	77
E.5	MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	77
E.6	AUTRES INFORMATIONS	77

Introduction

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« SFCR ») décrit l'activité du Groupe Foyer et de ses filiales assurantielles, leur système de gouvernance, leur profil de risque en donnant également des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital. La structure du présent rapport découle de la réglementation prudentielle, notamment de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35 et peut être schématisée comme suit :



Le rapport unique traite les informations sur la solvabilité et la situation financière du Groupe Foyer consolidé, ainsi que celles

- des entités non-vie : Foyer Assurances S.A., Foyer-ARAG S.A. et Foyer Santé S.A. ;
- des entités vie : Foyer Vie S.A., Raiffeisen Vie S.A. et WEALINS S.A. ;
- de l'entreprise de réassurance Foyer Réassurance S.A.

Les informations du présent rapport présentent la situation à fin décembre 2021.

Les expressions « Groupe Foyer », le « Groupe » et/ou « Foyer » se rapportent à Foyer S.A. ainsi qu'à ses filiales consolidées directes et indirectes.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Synthèse

Activité et résultats

Foyer S.A. est la holding de tête du Groupe Foyer, groupe d'assurance et de gestion patrimoniale, acteur financier de premier plan au Luxembourg, tout en opérant au-delà des frontières du Grand-Duché. Depuis sa création en 1922, le Groupe a conservé son ancrage local et son actionnariat familial, synonymes d'indépendance et de solidité financière.

Le bénéfice consolidé après impôts s'élève à € 159,66 millions pour l'année 2021, comparé à € 101,48 millions au titre de l'année 2020, en progression de 57,3%.

Quant au chiffre d'affaires, les primes acquises brutes passent de € 2 458,78 millions en 2020 à € 2 767,98 millions en 2021, soit une augmentation de 12,6%.

Les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 507,79 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 5,9% sur les marchés luxembourgeois et belge. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting diminue, en primes acquises, de 37,3%.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Auto affichent une hausse de 2,7%, moins importante que celle observée en 2020. Malgré l'impact de la crise du covid sur les chaînes de livraison de l'industrie automobile, la progression du nombre de voitures assurées évolue mieux que la croissance du parc national. En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 4,8%, à comparer à une progression de 4,3% en 2020.

La branche d'assurance Santé poursuit son évolution dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 8,5% sur le marché local. Nos activités d'assurance Santé à l'international progressent, elles aussi, de 58,5% entre 2020 et 2021.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes enregistrent une progression de 9,8% par rapport à l'année 2020, et ce, dans un environnement concurrentiel toujours tendu.

En assurance Vie, le chiffre d'affaires sur le marché luxembourgeois augmente de 9,1% par rapport à l'année 2020.

Nos activités d'assurance vie en libre prestation de services ont, quant à elles, généré un chiffre d'affaires de € 2 007,64 millions, en progression de 16,6% par rapport à 2020.

Système de gouvernance

Le Groupe s'est doté d'un système de gouvernance adapté à sa structure, à la nature de ses activités ainsi qu'à son profil de risque. Ce système est décrit dans la Charte de gouvernance publiée sur le site internet du Groupe.

Sa politique de gestion des risques se base sur un dispositif global de contrôle interne et de suivi des risques conçu pour permettre aux instances dirigeantes d'être informées de manière régulière et dans les meilleurs délais sur les risques majeurs et de disposer des informations et outils nécessaires à l'analyse et la gestion adéquate de ces risques. S'appuyant sur une organisation en trois lignes de défense et sur les quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, audit interne et actuariat) définies par la réglementation prudentielle, ce dispositif est conçu pour assurer que les risques auxquels le Groupe Foyer et les entités qui le composent sont exposés à travers leurs diverses activités sont identifiés, évalués et contrôlés d'une manière adéquate.

Les filiales assurantielles du Groupe s'inscrivent dans le cadre global de gouvernance du Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et de mettre en œuvre au niveau des filiales les politiques définies au niveau du Groupe.

Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe Foyer et ses différentes entités assurantielles sont exposés à travers leurs diverses activités. Ces risques sont regroupés par nature : risque de souscription, risque de marché, risque de défaut, risque de liquidité, risque opérationnel et autres risques. Ce rapport présente différentes informations sur ces risques et leurs impacts. Il intègre également certains tests et études de sensibilité.

Ces risques sont régulièrement évalués au travers du processus ORSA qui envisage également leurs évolutions sur l'horizon du plan d'entreprise du Groupe et de ses filiales.

Évaluation des éléments de solvabilité

Le bilan établi suivant les normes Solvabilité II présente la situation du Groupe et de ses entités assurantielles arrêtée au 31 décembre 2021. Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux exigences de la réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers, ainsi que les best estimate des provisions techniques et la marge de risque.

Gestion du capital

Au-delà du respect des exigences de fonds propres réglementaires, le Groupe vise à maintenir le ratio de solvabilité au-dessus des seuils-cible qu'il s'est fixés dans l'appétence au risque déclinée au niveau du Groupe et de ses entités assurantielles.

Avec des fonds propres éligibles qui atteignent € 1 709,09 millions, le Groupe Foyer affiche un ratio de solvabilité de 260.5%, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élevant quant à lui à € 655,97 millions.

Les fonds propres sont composés d'éléments de niveau 1 sans restriction, soit de la meilleure qualité, à concurrence de 99,8%. Pour précision, le solde de 0,2% résulte de l'emprunt subordonné de Raiffeisen Vie qui est classé en niveau 1 avec restriction.

Quant au minimum de capital requis (MCR), il s'élève à € 249,10 millions et il est couvert à 664.5% par des fonds propres éligibles de € 1 655,29 millions. Pour précision, les fonds propres d'autres secteurs financiers (€ 53,80 millions) pris en compte dans les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR ne sont pas éligibles pour couvrir le MCR.

Le Groupe Foyer et ses filiales assurantielles calculent leurs capitaux de solvabilité requis selon la formule standard telle que déterminée dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II. Il n'est pas fait usage des mesures transitoires autorisées par cette réglementation. La correction pour volatilité est appliquée à la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par le régulateur européen ; l'impact de cette correction reste modéré : sans cette correction, le ratio de solvabilité serait de 259.3%, au lieu du ratio de 260.5% calculé avec la correction.

Ces éléments sont le gage que le Groupe dispose de fonds propres qui lui permettent de mener à bien son activité, de soutenir son développement et d'assurer sa pérennité.

A. Activité et résultats

A.1 ACTIVITÉ

A.1.1 Informations sur le Groupe

Foyer S.A. a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (R.C.S. Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la société en Foyer S.A.

Le siège social de la société est établi à Leudelange. La société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

La société est la holding maison-mère du Groupe Foyer.

A.1.2 Autorité de surveillance

Les activités de l'ensemble des filiales assurantielles sont soumises au contrôle prudentiel du :

Commissariat aux Assurances
7, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Téléphone : (+352) 22 69 11 - 1
Email : caa@caa.lu

A.1.3 Auditeur externe

Les comptes sociaux consolidés de Foyer S.A. et les comptes sociaux de ses filiales sont audités par :

Deloitte Audit
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg

A.1.4 Détenteurs du capital

La structure de l'actionariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

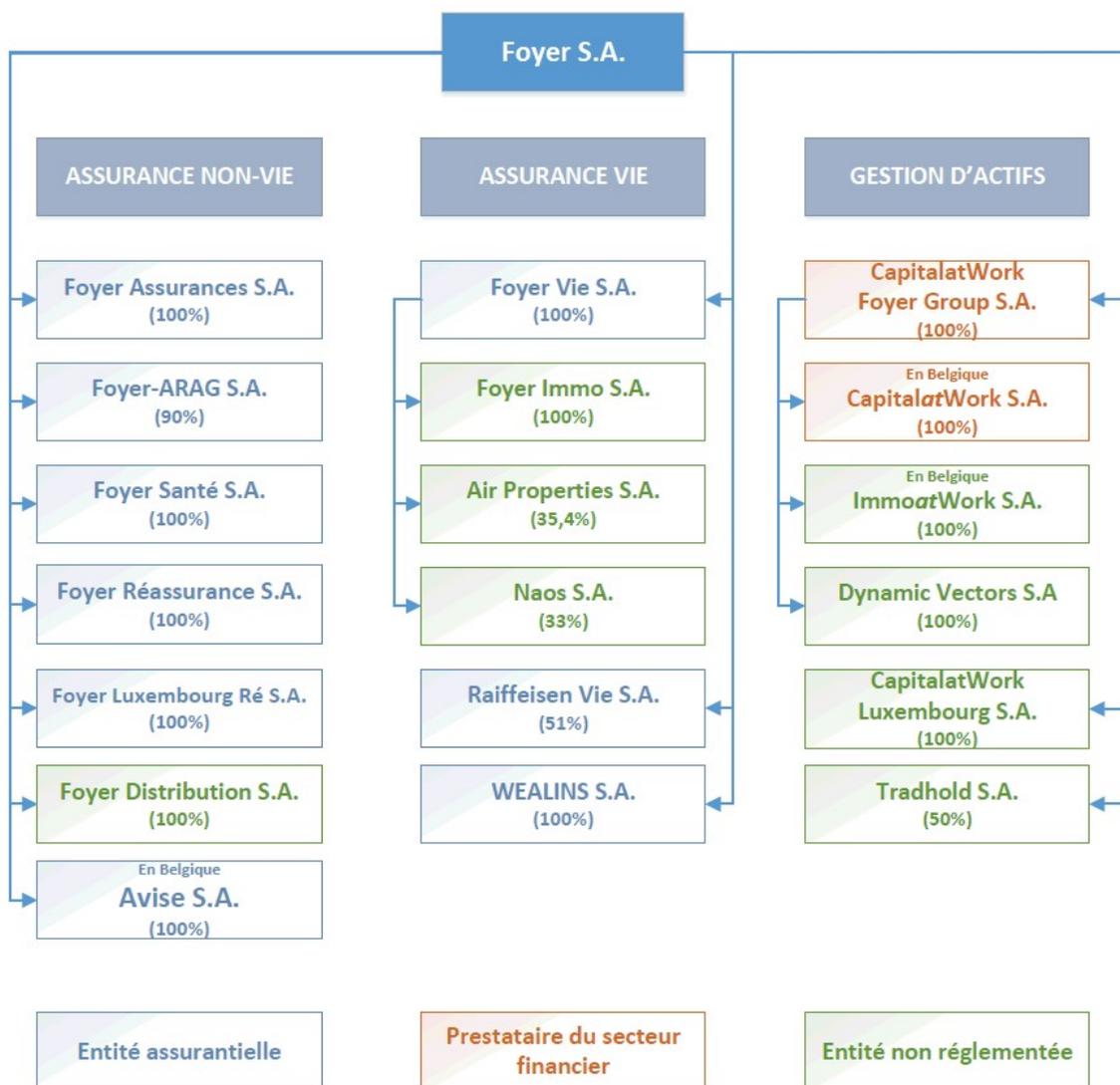
Foyer Finance S.A.	63,97%
Luxempart	31,03%
Public et Institutions	2,29%
Foyer S.A.	2,71%
Total	100,00%

A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe

Avec les sociétés affiliées, Foyer forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Foyer S.A. est la société-mère du Groupe Foyer.

Le périmètre du Groupe comprend les sociétés suivantes :



Au 31 décembre 2021, le Groupe employait 757 personnes au Luxembourg et 75 dans le reste de l'Europe.

Foyer S.A. ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes

Le Groupe Foyer exerce les métiers d'assurance, de prévoyance et de valorisation patrimoniale.

Ces métiers sont exercés à travers cinq business lines :

- l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg (Non-Vie, Vie et Santé),
- l'assurance Non-Vie dans le Sud de la Belgique,
- l'assurance Santé pour expatriés,
- l'assurance Vie en libre prestation de services au sein de l'Union Européenne, ainsi que sur certains marchés ciblés
- la gestion et la structuration patrimoniales au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit principalement en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne ainsi que sur certains marchés ciblés via sa filiale WEALINS S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services dans le Sud de la Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A. et dans le domaine des expatriés dans le monde entier via Foyer Santé S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

A.1.7 Opérations importantes ou autres événements

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe Foyer a réalisé les opérations importantes suivantes :

- Foyer Vie S.A. a acquis 7,44% de la société Air Properties en date du 1^{er} décembre 2021 ce qui porte sa participation totale dans cette société à 35,44%.
- En date du 2 décembre 2021, Foyer S.A. a acquis les 25% des parts de la société Foyer Santé S.A. qui étaient détenues par un actionnaire externe au Groupe.
- En date du 13 décembre 2021, Foyer S.A. a créé la société Foyer Luxembourg Ré S.A. dont elle détient 100% des actions ; cette société a reçu l'agrément du CAA en date du 1^{er} mars 2022
- CapitalatWork Foyer Group S.A. a acquis 100% de la société belge Dynamic Vectors S.A. le 6 janvier 2021

Événements survenus après la clôture et perspectives

Aux dates d'arrêté de leurs comptes annuels, aucun facteur n'a été identifié par les Conseils d'administration ayant un impact significatif sur la performance ou la situation financière de leur Société au 31 décembre 2021.

Fin février 2022, la Russie a lancé une invasion de l'Ukraine. A côté du risque réel d'extension de ce conflit à toute l'Europe et au monde entier, les sanctions économiques prises par l'Europe et les Etats-Unis contre la Russie risquent de créer des perturbations économiques et des volatilités financières.

Quant au Covid-19, les taux de vaccination importants et la vague Omicron dont les infections sont plus nombreuses, mais néanmoins plus clémentes que les souches précédentes du virus, devraient faire passer les pays européens dont le Luxembourg d'une phase pandémique à une phase endémique.

La réduction progressive des liquidités par les banques centrales, le retour de l'inflation et la remontée des taux ainsi que les tensions géopolitiques devraient amener plus de volatilité sur les marchés financiers.

Nos activités sur le marché local, également étendues à la Belgique en assurance Non-Vie en libre prestation de services, devraient assurer un développement commercial comparable à celui des années précédentes.

Notre activité d'assurance Santé internationale profite d'importants investissements opérationnels qui supporteront un développement commercial dynamique.

Nos activités d'assurance Vie en libre prestation de services et de gestion patrimoniale devraient également continuer à se développer grâce aux équipes commerciales en place et à une organisation renforcée.

Une inflation forte et persistante risque cependant d'impacter la rentabilité de nos activités Non-Vie et la volatilité importante des marchés financiers, en attente des décisions des banques centrales, pourrait peser sur nos résultats financiers.

De manière générale, il reste à souligner que les résultats du Groupe resteront fortement tributaires de l'évolution des marchés financiers et des aléas propres aux activités d'assurance.

A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION

Les sections suivantes traitent des résultats de souscription du Groupe et de chacune de ses entités assurantielles, à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante.

A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, passe de € 2 458,78 millions de primes acquises brutes en 2020 à € 2 767,98 millions en 2021, soit une augmentation de 12,6%.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

Le secteur des **activités d'assurance Non-Vie** du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Réassurance.

En 2021, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 507,79 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 5,9% sur les marchés luxembourgeois et belge. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting diminue, en primes acquises, de 37,3%.

En 2021, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, augmente de 3,4%. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie augmente de 36,6%. La sinistralité brute de réassurance a été très fortement impactée par les inondations de juillet 2021. Grâce à une politique de réassurance adaptée, l'impact net sur le résultat est resté limité.

Le solde de réassurance est significativement impacté par des couvertures d'assurances largement réassurées auprès de réassureurs et captives de réassurance luxembourgeois.

Pour l'activité d'assurance Non-Vie, la ventilation des principaux résultats entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2021	2020	2021	2020
Primes brutes émises	517 856	501 199	-	-
Primes brutes acquises	507 795	505 818	-	-
Charge des sinistres brute	-344 218	-332 906	-19	-9
Frais d'exploitation bruts	-126 715	-117 570	-3	-1
Solde de réassurance	24 833	22 242	15	6

Le Groupe ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

Les **activités d'assurance Vie** sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie, Raiffeisen Vie et WEALINS.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 252,54 millions en 2021, en hausse de 9,1% par rapport à l'année 2020.

Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 2 007,64 millions, en progression de 16,6% par rapport à 2020.

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes brutes émises peuvent être ventilées de plusieurs manières :

k€	Assurance directe	
	2021	2020
Primes individuelles	2 197 157	1 888 572
Primes au titre de contrats de groupe	65 172	65 252
Primes périodiques	179 005	170 096
Primes uniques	2 083 324	1 783 728
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	39 792	40 308
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	169 829	151 781
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	2 052 708	1 761 735
Solde de réassurance	-2 622	-3 442

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Les primes brutes émises en assurance non-vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2021	2020
Luxembourg (hors captives)	477 511	459 791
Autres pays membres de l'UE	32 120	39 123
Autres pays	8 225	2 285
Total	517 856	501 199

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2021	2020
Luxembourg	329 645	287 240
Autres pays membres de l'UE	1 574 685	1 122 089
Autres pays	357 999	544 495
Total	2 262 329	1 953 824

Résultat des autres activités consolidées

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group et Foyer S.A. Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par le groupe CapitalatWork dans des pays de l'Union Européenne.

La société holding perçoit des revenus financiers et ne réalise pas de chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2021, CapitalatWork Foyer Group S.A. gère des actifs pour un total de € 9 538,26 millions, ce qui représente une augmentation de 14,6% depuis le 31 décembre 2020. La contribution au résultat consolidé de CapitalatWork Foyer Group s'élève à € 22,96 millions en 2021, en augmentation de 186,5% par rapport à 2020. La croissance du résultat de CapitalatWork provient d'une bonne dynamique commerciale ainsi que de l'excellente performance des fonds communs de placement gérés par celle-ci.

A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2021 à € 441,3 millions, ce qui constitue une croissance de 1,22% par rapport à 2020. Sur le marché domestique et hors captives, les primes émises ont progressé de 3,53% par rapport à l'exercice précédent. Sur ce même marché, les primes acquises ont progressé de 3,44% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises en auto progressent de 2,65% pour s'établir à € 215,7 millions. En 2021, la crise Covid-19 impactait fortement les chaînes de livraison de l'industrie automobile. Malgré cet effet, la progression du nombre de voitures assurées évolue mieux que la croissance du parc national. En non-auto, les primes acquises augmentent de 4,63% par rapport à l'année précédente.

En Belgique, et plus particulièrement dans la partie francophone et germanophone du pays, nos primes acquises en auto et en habitation augmentent de 9,73% malgré les impacts du Covid-19.

Les primes acquises des captives diminuent de 37,31% par rapport à l'exercice précédent en raison d'un remboursement de prime exceptionnelle.

La sinistralité brute de réassurance a été très fortement impactée par les inondations de juillet 2021. Grâce à une politique de réassurance adaptée, l'impact net sur le résultat est resté très limité. Ainsi, la charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 199,3 millions en augmentation de 8,05% par rapport à 2020.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2021	2020	2021	2020
Primes brutes émises	441 321	435 982	-	-
Primes brutes acquises	432 961	422 058	-	-
Charges des sinistres brutes	-298 266	-300 297	-19	-9
Frais d'exploitation bruts	-109 625	-104 003	-3	-1
Solde de réassurance	8 542	3 370	15	6

Foyer Assurances ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

La ventilation pour les principaux groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

k€	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Pertes pécuniaires
Primes brutes émises	102 838	73 307	156 494	40 597
Primes brutes acquises	98 721	73 912	154 249	40 602
Charges des sinistres brutes	-105 159	-41 345	-86 009	-29 742
Frais d'exploitation bruts	-31 112	-17 288	-41 194	-2 808
Solde de réassurance	37 194	-10 849	-2 491	-9 414

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 441 321 (2020 : k€ 435 982) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2021	2020
Luxembourg	419 980	406 286
Autres pays membres de l'UE	21 341	29 696

A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG

Les primes brutes émises en assurance directe s'élèvent en 2021 à € 16,6 millions, ce qui constitue une croissance de 4,5% par rapport à 2020. Les primes acquises nettes progressent de 5,4% pour s'établir à € 15,6 millions.

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 5,7 millions en progression de 9,9% par rapport à 2020.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2021	2020
Primes brutes émises	16 627	15 906
Primes brutes acquises	16 297	15 410
Charges des sinistres brutes	-5 666	-5 156
Frais d'exploitation bruts	-3 423	-3 289
Solde de réassurance	-79	-203

L'activité d'assurance directe s'exerce entièrement dans la branche « Protection juridique ».

Foyer-ARAG n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 16 627 (2020 : k€ 15 906) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2021	2020
Luxembourg	14 969	14 378
Autres pays membres de l'UE	1 658	1 528

A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé

Les primes émises progressent de € 49,3 millions en 2020 à € 59,9 millions à fin 2021, ce qui constitue une croissance de 21,5%. Parallèlement les primes acquises nettes augmentent à € 56,6 millions (2020 : € 46,6 millions).

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 38,9 millions en progression de 49,0% par rapport à l'année 2020.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2021	2020
Primes brutes émises	59 908	49 311
Primes brutes acquises	58 536	48 351
Charges des sinistres brutes	-39 943	-27 110
Frais d'exploitation bruts	-12 434	-9 029
Solde de réassurance	-296	-245

Les résultats de l'activité d'assurance Non-Vie ont été réalisés exclusivement dans la branche « Maladie ».

Foyer Santé n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises, soit k€ 59 908 (2020 : k€ 49 311) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2021	2020
Luxembourg	42 561	39 127
Autres pays membres de l'UE	9 121	7 899
Autres pays	8 225	2 285

A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Réassurance

Le montant total des primes brutes émises de k€ 45 888 (2020 : k€ 43 725) est relatif à des contrats d'assurance Non-Vie.

k€	Assurance directe	
	2021	2020
Primes brutes émises	45 888	43 725
Primes brutes acquises	45 888	43 725
Charges des sinistres brutes	-22 120	-17 968
Frais d'exploitation bruts	-6 547	-6 312
Solde de réassurance	-	-

Foyer Réassurance n'a pas d'activité de rétrocession en réassurance. L'ensemble des primes sont émises au Luxembourg.

A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'élève à € 231,09 millions. Le chiffre d'affaires augmente de 9,52% par rapport à 2020.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,28 millions.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche un bénéfice de € 45,62 millions, contre € 27,15 millions en 2020

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2021	2020
Primes individuelles	165 919	145 754
Primes au titre de contrats de groupe	65 173	65 252
Primes périodiques	166 865	158 063
Primes uniques	64 227	52 943
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	29 548	30 757
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	158 450	141 076
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	43 044	39 173
Solde de réassurance	-1 247	-1 376

Foyer Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 231 092 (2020 : k€ 211 006) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2021	2020
Luxembourg	194 377	179 425
Autres pays membres de l'UE	36 715	31 581

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie

Le chiffre d'affaires s'élève à € 23,59 millions. Cette augmentation de 10,5% par rapport à l'exercice 2020 s'explique par la croissance des primes uniques R-Vie Save Invest ainsi que par la progression de la production de contrats de solde restant dû.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,88 millions.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche en 2021 un bénéfice de € 7,46 millions, contre € 4,00 millions en 2020.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2021	2020
Primes individuelles	23 593	21 348
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	11 408	10 860
Primes uniques	12 185	10 488
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	10 244	9 551
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	11 330	10 706
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	2 020	1 091
Solde de réassurance	-877	-997

Toutes les primes émises sont émises au titre de contrats individuels, Raiffeisen Vie ne souscrivant pas de contrats d'assurance de groupe.

Par ailleurs, Raiffeisen Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 23 593 (2020 : k€ 21 348) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2021	2020
Luxembourg	22 710	20 334
Autres pays membres de l'UE	883	1 014

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2021 s'élève à € 2 007,6 millions en hausse de 16,6% par rapport à 2020.

Les prestations (rachats partiels et totaux, décès, échéances, hors frais de gestion et réassurance) s'élèvent à € 1 106,5 millions en 2021 contre € 879,5 millions en 2020 (+25,8%).

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2021	2020
Primes individuelles	2 007 645	1 721 470
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	659	1 173
Primes uniques	2 006 986	1 720 297
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	2 007 645	1 721 470
Solde de réassurance	-499	-1 069

WEALINS ne souscrit pas d'affaires groupe et pour la totalité des primes souscrites, le risque de placement est supporté par les souscripteurs. La quasi-totalité des primes sont des primes uniques (99,9%).

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 2 007 645 (2020 : k€ 1 721 470) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2021	2020
Luxembourg	112 558	87 481
Autres pays membres de l'UE	1 537 087	1 089 494
Autres pays	358 000	544 495

A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de Foyer S.A. et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente.

A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs

Comptes consolidés de Foyer S.A.

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts,
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux,
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit,
- aux actions propres.

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres. Au cours de l'exercice 2021, cette variation présente un produit de € 113 927,8 milliers (2020 : une charge de € 2 920,8 milliers) avant impôts différés.

Résultats financiers sous LuxGAAP FVO (en k€)	31.12.2021	31.12.2020	Var. 2021/2020	Var. %
Plus et moins-values sur titres	78 887,1	8 054,4	70 832,7	879,4%
Revenus sur titres et autres actifs	67 857,8	82 540,3	-14 682,5	-17,8%
Charges financières	-27 945,3	-24 676,4	-3 268,9	13,2%
Total sur placements	118 799,6	65 918,3	52 881,3	80,2%
Rappel du résultat sur contrats en unités de compte	1 666 656,4	392 212,3	1 274 353,1	324,9%
Résultat financier total	1 785 365,0	458 130,6	1 327 234,4	289,7%

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par CapitalatWork Foyer Group S.A. sont éliminées des postes « charges des placements ». Réciproquement, les commissions rétrocédées par CapitalatWork aux sociétés d'assurance vie sont éliminées du poste « produits des autres placements ». Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme est donc nulle. Ces postes sont présentés dans les charges des placements pour les sociétés d'assurance et dans les frais d'exploitation nets pour les autres activités.

Informations concernant Foyer Assurances S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2021	2020
Produits provenant de terrains et constructions	259	255
Produits provenant d'autres placements	17 534	21 543
Reprise corrections de valeur sur placements	545	736
Profits provenant de la réalisation de placements	36 807	31 126
Total des produits des placements	55 145	53 660
Charges de gestion de placement	-6 525	-5 090
Dotations moins-values non réalisées	-6 731	-5 387
Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 609	-29 052
Total des charges des placements	-14 865	-39 529
Résultat net des placements	40 280	14 131

Informations concernant Foyer-ARAG S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2021	2020
Produits provenant d'autres placements	911	1 180
Reprise corrections de valeur sur placements	89	9
Profits provenant de la réalisation de placements	592	986
Total des produits des placements	1 592	2 175
Charges de gestion de placement	-242	-169
Dotations moins-values non réalisées	-11	-196
Pertes provenant de la réalisation de placements	-113	-168
Total des charges des placements	-366	-533
Résultat net des placements	1 226	1 642

Informations concernant Foyer Santé S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2021	2020
Produits provenant d'autres placements	1 801	1 623
Reprise corrections de valeur sur placements	208	27
Profits provenant de la réalisation de placements	1 150	1 149
Total des produits des placements	3 159	2 799
Charges de gestion de placement	-651	-384
Dotations moins-values non réalisées	-348	-1 241
Pertes provenant de la réalisation de placements	-16	-1 026
Total des charges des placements	-1 014	-2 651
Résultat net des placements	2 145	148

Informations concernant Foyer Réassurance S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2021	2020
Produits provenant d'autres placements	2 012	1 408
Reprise corrections de valeur sur placements	202	22
Profits provenant de la réalisation de placements	4 895	568
Total des produits des placements	7 109	1 998
Charges de gestion de placement	-484	-286
Dotations moins-values non réalisées	-932	-642
Pertes provenant de la réalisation de placements	-828	-731
Total des charges des placements	-2 245	-1 659
Résultat net des placements	8 864	339

Informations concernant Foyer Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2021	2020
Produits provenant de terrains et constructions	1	2
Produits des entreprises liées	420	420
Produits des participations	893	749
Produits provenant d'autres placements	41 811	46 918
Reprise corrections de valeur sur placements	19 489	2 774
Profits provenant de la réalisation de placements	46 351	88 117
Total des produits des placements	108 964	138 980
Plus-values non réalisées s/placements UC	30 038	28 882
Charges de gestion de placement	-16 918	-12 631
Dotations moins-values non réalisées	-12 197	-13 414
Pertes provenant de la réalisation de placements	-10 943	-70 013
Total des charges des placements	-40 058	-96 058
Moins-values non réalisées s/placements UC	-1 420	-20 921
Résultat net des placements (hors placements UC)	68 906	42 922

Informations concernant Raiffeisen Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2021	2020
Produits provenant d'autres placements	4 471	4 614
Reprise corrections de valeur sur placements	725	67
Profits provenant de la réalisation de placements	4 032	4 282
Total des produits des placements	9 228	8 963
Plus-values non réalisées s/placements UC	1 050	1 068
Charges de gestion de placement	-1 531	-1 213
Dotations moins-values non réalisées	-428	-921
Pertes provenant de la réalisation de placements	-368	-3 181
Total des charges des placements	-2 327	-5 315
Moins-values non réalisées s/placements UC	-2	-798
Résultat net des placements (hors placements UC)	6 901	3 648

Informations concernant WEALINS S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2021	2020
Produits provenant de terrains et constructions	209	171
Produits provenant d'autres placements	5 458	8 525
Reprise corrections de valeur sur placements	137	24
Profits provenant de la réalisation de placements	7 747	15 518
Total des produits des placements	13 552	24 238
Plus-values non réalisées s/placements UC	1 749 592	710 501
Charges de gestion de placement	-7 091	-6 426
Dotations moins-values non réalisées	-489	-434
Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 438	-5 971
Total des charges des placements	-9 018	-12 831
Moins-values non réalisées s/placements UC	-112 693	-326 519
Résultat net des placements (hors placements UC)	4 534	11 407

A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les plus- ou moins-values latentes sur investissements du Groupe comptabilisées directement en fonds propres sont les suivantes pour les comptes consolidés de Foyer S.A. :

k€	Actions	Obligations	31.12.2021
Plus- et moins-values latentes	199 175	155 997	355 172
Impôts différés	-49 423	-40 076	-89 499
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	149 752	115 921	265 673
dont part du Groupe	146 217	112 580	258 797
dont part des intérêts minoritaires	3 535	3 341	6 876

k€	Actions	Obligations	31.12.2020
Plus- et moins-values latentes	101 628	139 616	241 244
Impôts différés	-24 363	-35 753	-60 116
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	77 265	103 863	181 128
dont part du Groupe	75 480	99 857	175 337
dont part des intérêts minoritaires	1 785	4 006	5 791

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente. Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes.

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres. Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes.

Les filiales de Foyer S.A. établissant leur compte en LuxGAAP, il n'y a pas de profits et pertes générés par les investissements comptabilisés directement en fonds propres pour ces sociétés.

A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations

Le Groupe ainsi que ses filiales n'ont réalisé aucun investissement dans des titrisations.

A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS

La performance des autres activités provient de l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés du Groupe CapitalatWork ainsi que par l'activité des sociétés holding.

Autres activités (en k€)	31.12.2021	31.12.2020
Commissions de gestion d'actifs	71 133	43 050
Frais d'exploitation nets	-38 414	-29 858
Produits et charges des placements	6 905	720
Autres produits	547	-
Autres produits et charges	-1 914	-1 622
Résultat avant impôts des autres activités	38 257	12 290

A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les principales opérations et transactions intragroupe sont les suivantes :

- les opérations techniques en relation avec la réassurance interne entre Foyer Assurances et Foyer Réassurance et entre Foyer Santé et Foyer Réassurance ;
- les frais de gestion payés par toutes les sociétés du Groupe Foyer qui détiennent un portefeuille titre (à l'exception de Raiffeisen Vie) à CapitalatWork Foyer Group ;
- les intérêts payés sur emprunts et emprunts subordonnés par Foyer Vie et Raiffeisen Vie à Foyer S.A. et par Foyer Immo, Air Properties et Naos à Foyer Vie ;
- les frais généraux payés par toutes les sociétés du Groupe à Foyer Assurances pour les services fournis par cette dernière au niveau du support informatique, des ressources humaines, du recrutement et de la formation, de la tenue des comptes, du conseil juridique, des services généraux, etc.
- les dividendes payés par les filiales à Foyer S.A.

A.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe et ses filiales assurantielles n'ont pas identifié d'autre information importante nécessitant une publication dans le présent chapitre.

B. Système de gouvernance

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Description du système de gouvernance

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance est disponible sur le site web <http://groupe.foyer.lu> et est actualisée régulièrement. La dernière mise à jour date du 22 mars 2022.

La Charte définit notamment :

- la structure et l'organisation du Groupe Foyer ;
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des actionnaires ;
- le profil de compétence du Conseil d'Administration et de la Direction ;
- le rôle, la composition, la Présidence, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que la délégation de la gestion journalière ;
- le rôle, la composition et le mode de fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil d'Administration, que sont le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- les attributions de l'Administrateur délégué du Groupe
- le rôle et la composition de la Direction, ainsi que le mode de fonctionnement des Comités Exécutifs qui l'assistent dans la gestion journalière ;
- les fonctions clés suivant le régime Solvabilité II ;
- les valeurs du Groupe.

Elle s'applique aussi transversalement à l'ensemble des filiales du Groupe.

Conseil d'Administration

Conformément à la Charte de Gouvernance, « *chaque société du Groupe est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, et après que celui-ci ait recueilli l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A.* »

La composition du Conseil d'Administration de Foyer S.A. est publiée annuellement sur le site internet.

Comités du Conseil d'Administration

La Charte stipule que « *Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration de Foyer S.A. a établi des comités spécialisés qui l'assistent et le conseillent dans des domaines spécifiques qu'ils traitent en détail.*

Il s'agit des comités suivants :

- *le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques,*
- *le Comité de Nomination et de Rémunération.*

Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe. »

Direction

Le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de la Direction sont définis dans la Charte de Gouvernance.

La Direction du Groupe est organisée d'une manière transversale à l'ensemble des entités du Groupe Foyer. Elle comporte 11 membres.

Fonctions clés

Le système de gouvernance du Groupe repose aussi sur les fonctions clés Solvabilité II que sont la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.

Au niveau du Groupe, le Chief Risk Officer, le responsable Compliance Groupe, le responsable audit interne, et le Chief Actuary sont nommés par le Conseil d'administration de Foyer S.A. sur proposition de l'Administrateur délégué.

Au niveau des filiales, chaque fonction clé est nommée par le Conseil d'administration concerné.

Chaque fonction clé, au niveau du Groupe ou de ses filiales, dispose d'un responsable unique, personne physique.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement indépendants des fonctions opérationnelles qu'ils contrôlent et notamment de leurs responsables respectifs.

Ni la personne responsable d'une fonction clé, ni les personnes collaborant à son exercice ne participent aux activités contrôlées, en particulier aux activités opérationnelles, que ce soit simultanément ou en contrôlant postérieurement des activités réalisées sur une période antérieure durant laquelle elles exerçaient elles-mêmes ces activités.

Une même personne peut être nommée responsable de la même fonction pour plusieurs sociétés du Groupe sous réserve que les exigences de disponibilité et d'indépendance soient respectées.

Dans l'exercice de sa fonction, le responsable de la fonction clé dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et il peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le Conseil d'administration est responsable des moyens attribués à chaque fonction clé, y compris la disponibilité des personnes participant à la fonction et leur accès aux formations et informations nécessaires.

Le Conseil d'administration est en droit de demander au responsable de la fonction clé des informations de manière proactive et indépendante à tout moment.

Les responsables des fonctions clés peuvent intervenir de leur propre initiative auprès du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés à tout moment. Les responsables des fonctions clés communiquent leurs conclusions et recommandations au Conseil d'administration de la société concernée.

B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période

La Charte de Gouvernance du Groupe Foyer a été actualisée, principalement quant à l'organigramme du Groupe et l'implémentation de la Lettre Circulaire 21/12 du Commissariat aux Assurances relative aux fonctions clés.

B.1.3 Politique et pratiques de rémunération

Principes de la politique de rémunération

La Charte de Gouvernance définit au chapitre VII.3 le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération. Celui-ci a en outre « *pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans toutes les matières relatives à la rémunération des administrateurs et des membres de la Direction* » du Groupe.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne les collaborateurs de Foyer, y compris la Direction et les fonctions clés, la politique de rémunération est établie au niveau du Groupe de façon à attirer, garder et motiver des collaborateurs hautement qualifiés dans leurs domaines d'expertise. Elle s'établit en tenant compte d'une gestion saine des risques et s'aligne sur la stratégie et les objectifs à long terme de l'entreprise. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle s'inspire des politiques de rémunération pratiquées sur la place et applique la convention collective du secteur des assurances.

Critères de performance individuelle ou collective

La rémunération de la Direction est basée sur une évaluation annuelle de leurs prestations par rapport aux objectifs de Foyer S.A. La rémunération totale se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable est déterminée en fonction d'une formule préétablie, prenant en considération les résultats consolidés de Foyer S.A., les résultats de la/des sociétés dans la(les)quelle(s) l'Executive Manager a une influence prépondérante, ainsi que le taux de réalisation d'objectifs individuels et collectifs fixés annuellement.

Un équilibre approprié entre composante fixe et variable permet une politique souple en matière de rémunération variable et notamment la possibilité pour Foyer de ne pas payer de rémunération variable.

Les collaborateurs du Groupe ont également droit à une rémunération variable. Celle-ci est attribuée en combinant :

- la performance individuelle du collaborateur ;
- la performance de l'unité d'exploitation concernée ;
- les résultats du Groupe.

Elle reflète des performances durables, ajustées aux risques, et supérieures aux attentes requises pour la fonction de l'employé. La rémunération variable n'est pas garantie et n'encourage pas une prise de risque excessive.

La rémunération variable totale est de l'ordre de 14% de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des effectifs pour l'ensemble des sociétés d'assurances du Groupe.

Foyer a mis en place depuis 2009 un plan d'attribution d'options d'achat sur des actions de Foyer S.A., en faveur des membres du Comité Exécutif Groupe. Le but de ce plan est de fidéliser le Comité Exécutif Groupe et de stimuler l'accroissement de valeurs à long terme à travers un travail d'équipe.

Régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée

Foyer offre des avantages extra-légaux au personnel actif et aux pensionnés.

Au 1er janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales versées par le Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date.

B.1.4 Informations sur les transactions importantes

Certains bénéficiaires du plan d'options de Foyer S.A. ont exercé ou cédé des options en 2021.

Aucune autre transaction importante n'a été conclue durant l'exercice 2021 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences

Foyer apporte une attention particulière aux exigences de compétence et d'honorabilité ainsi qu'à la formation des administrateurs et des collaborateurs qui accèdent à des responsabilités.

La Charte de Gouvernance du Groupe définit aux annexes XII.3 et XII.4 les profils des compétences essentielles que le Conseil d'Administration et la Direction doivent réunir dans leurs ensembles pour s'acquitter pleinement de leurs responsabilités.

Les responsables des fonctions clés doivent posséder l'honorabilité, les compétences et l'expérience professionnelle requises par la Lettre Circulaire 21/12 du Commissariat aux Assurances.

B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein

La compétence des personnes qui dirigent le Groupe, respectivement ses différentes entités ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein est évaluée une première fois lors du recrutement de celles-ci.

Leurs compétences techniques, relationnelles, de leadership... sont évaluées par des experts métiers, des spécialistes ressources humaines et dans certains cas par un administrateur, membre du Comité de Nomination.

De plus, l'évolution des compétences de chaque collaborateur est mesurée à travers le processus d'appréciation annuelle.

Une évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance de la Direction et des fonctions clés au niveau du Groupe est effectuée par le Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. dont la description figure dans le Chapitre VII.3 de la Charte de Gouvernance.

Tout membre du personnel fait l'objet d'une évaluation annuelle afin que ses performances soient évaluées sur le long terme.

L'évaluation de la performance individuelle se base essentiellement sur des critères qualitatifs (non-financiers) et les projets en cours.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1 Système de gestion des risques

Afin d'assurer la gestion de ses risques, le Groupe a mis en place un « Enterprise Risk Management » (ci-après « ERM »), qui est un système de gestion des risques et de contrôle interne global conçu pour permettre à la Direction et au Conseil d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs. Cet ERM est également conçu pour permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, et de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe.

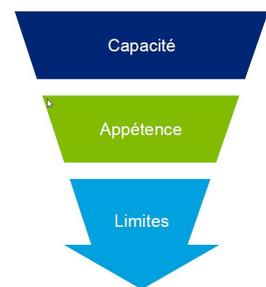
Le système de gestion des risques implémenté au sein du Groupe est organisé d'une manière transversale à toutes ses entités et englobe :

- un cadre d'appétence au risque aligné aux objectifs stratégiques ;
- un ensemble de mesures de risques, complété de limites et tolérances cohérentes avec l'appétence au risque approuvée ;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et gérer de manière adéquate les risques auxquels Foyer est exposé à court et à long terme ;
- un reporting approprié permettant au management de connaître le profil de risque global afin de pouvoir prendre les décisions appropriées et de formuler des recommandations de risques précises.

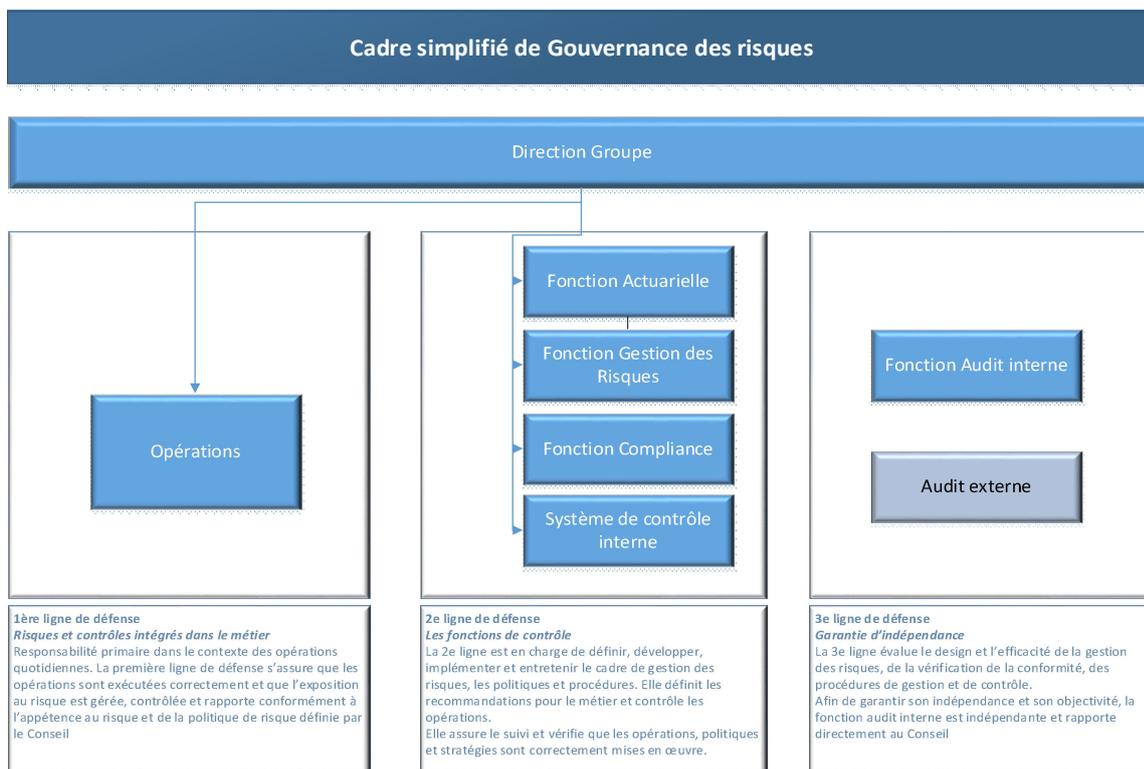
L'appétence au risque définit le niveau de risque maximal que le Groupe et ses filiales acceptent de prendre pour réaliser leurs objectifs stratégiques et commerciaux, eu égard aux attentes et au mandat reçu des parties prenantes (actionnaires, débiteurs, autorités de contrôle, clients, ...) et compte tenu de leur capacité globale à supporter des risques. Elle définit ainsi le positionnement du Groupe sur l'échelle risque-rendement.

Le cadre d'appétence au risque s'articule autour des 3 concepts clés suivants :

- La **capacité de risque** est l'évaluation de la capacité globale du Groupe à supporter les risques auxquels il est soumis, en tenant compte de ses fonds propres, de sa liquidité, de ses engagements et de son Plan d'entreprise.
- L'**appétence au risque** est le niveau maximal de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques (rentabilité, croissance, offre de produits) à l'horizon de son Plan d'entreprise.
- Les **limites** de risques matérialisent la déclinaison de l'appétence au risque au niveau opérationnel sur les lignes d'activités ou tout autre niveau de déclinaison jugé pertinent.



Le cadre d'appétence au risque fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, afin de s'assurer que tous les risques importants sont gérés d'une manière appropriée.



La gestion des risques est suivie au niveau du Groupe par deux types d'instances : les Conseils d'Administration de Foyer S.A. et de ses filiales sur base des rapports et conseils apportés par son Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques (ci-après « CACGR ») et la Direction.

Les mécanismes et procédures de contrôle et de gestion des risques sont principalement composés :

- des structures de gouvernance au niveau du Groupe, telles que définies dans la Charte de Gouvernance, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités du Groupe et pour assurer une répartition claire des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle à trois niveaux conçus pour permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur gestion ;
- du contrôle interne sur les reporting financiers et réglementaires ; et
- des contrôles et procédures de communication permettant au management de disposer en temps utile d'une bonne visibilité sur les risques encourus et des informations nécessaires pour prendre les décisions importantes.

B.3.2 Intégration du système de gestion des risques

Le Conseil d'Administration de Foyer S.A. définit la stratégie et l'appétence au risque au niveau du Groupe. Celles-ci sont ensuite déclinées au niveau des différentes filiales à travers leur Conseil d'Administration. L'appétence au risque de la filiale doit être en concordance avec celle du Groupe et doit être approuvée par son Conseil d'Administration. Les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles sont ensuite responsables de la mise en œuvre de la stratégie définie par les Conseils d'Administration et gèrent les risques liés à leurs activités/domaines de responsabilité en fonction de l'appétence définie.

La méthodologie, la gestion du modèle d'évaluation, les validations correspondantes ainsi que le reporting des risques des entités assurantielles et consolidé sont centralisés au niveau du Groupe.

La gestion des risques au niveau du Groupe tient compte du système de gestion des risques des différentes filiales et du Groupe, ainsi que des interdépendances existantes au niveau du Groupe.

La fonction « Gestion des Risques » est coordonnée d'une manière transversale pour toutes les entités assurantielles du Groupe Foyer par le Chief Risk Officer (CRO). Ce dernier rend compte de ses activités à la Direction, au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et aux Conseils. Il informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre. Un tableau de bord des risques majeurs est communiqué au moins une fois par an au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

La gestion des risques alimente la réflexion sur les sujets essentiels, telles que celle du Comité Exécutif en matière de stratégie et de pilotage du Groupe et de ses entités, des risk managers pour le système de gestion des risques, du Comité financier dans le domaine financier, du Comité de réassurance, du Comité de Sécurité Informatique ou du Comité de continuité des activités.

B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le principal objectif de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est de s'assurer que le Groupe et ses filiales identifient et évaluent tous les risques majeurs inhérents à leurs activités pour ensuite déterminer les besoins en capital correspondants, ou identifier d'autres moyens de mitigation de ces risques, et ce d'une manière continue sur toute la période du Plan d'entreprise. Dans ce processus sont également considérées des situations où le Groupe et ses filiales seraient confrontés à des situations défavorables afin de déterminer les besoins en capital et les mesures de mitigation nécessaires pour y faire face. C'est donc un outil essentiel du système de gestion des risques.

Processus ORSA

Le Conseil d'Administration a défini le processus ORSA en 8 étapes :

- 1) Description de la **mission** et de la **stratégie** de l'entreprise ;
- 2) Identification des **risques** et analyse du **profil de risque** (à l'aune de la formule standard) ;
- 3) Identification et évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque du Groupe et de ses Sociétés **s'écarte d'une manière significative** des hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) à l'aide **de la formule standard** ;
- 4) Identification et évaluation du **besoin global de solvabilité** (BGS), à l'aide de l'**évaluation interne** à laquelle le Groupe et ses Sociétés procèdent compte tenu de leur profil de risque spécifique, de la vision de leur besoin en capitaux basée sur leur appétence au risque et tenant compte des risques non pris en compte dans la formule standard (p.ex. les risques stratégiques, de conformité, de réputation) ou qui y seraient repris d'une manière imparfaite, et de leur stratégie commerciale ;
- 5) Identification et évaluation de la situation de solvabilité incluant l'impact de certains **stress tests** et scénarios adverses, ainsi que la **solvabilité future** sous-tendue par les hypothèses du Plan d'entreprise ;
- 6) Mise au point d'un **plan de solvabilité** en fonction des conclusions des évaluations précédentes ;
- 7) **Pilotage continu de la solvabilité**, c'est-à-dire la description des moyens en place pour piloter la solvabilité en cours d'année ;
- 8) **Intégration** dans les processus décisionnels et opérationnels.

Les principes du processus ORSA sont définis par une charte spécifique, qui a été approuvée par le Conseil et qui fait l'objet d'une révision régulière. L'ORSA se base sur des chiffres récents (en principe moins de 6 mois) et sur le plan d'entreprise.

Le responsable de la fonction Gestion des risques coordonne la réalisation de l'ORSA. L'ORSA est réalisé via un travail collaboratif des salariés et des administrateurs autour d'une vision intégrée des risques. Le Comité Exécutif supervise les travaux.

Le processus d'évaluation donne lieu à la rédaction d'un rapport qui formalise les conclusions de ces évaluations et accompagne la prise de décision au sein du Groupe.

Le rapport ORSA et ses conclusions sont transmis à l'autorité de tutelle dans les délais prévus par la réglementation.

Fréquence de l'ORSA

Le processus d'évaluation est mené de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque de l'entité subit une évolution notable. L'ORSA est réalisé en parallèle au processus de planification du Plan d'Entreprise car il est un élément central de la planification et de prise de décision. Il est réalisé au niveau du Groupe et au niveau de chacune de ses filiales assurantielles.

Le dernier rapport ORSA a été discuté et approuvé par le CACGR de Foyer S.A. du 3 décembre 2021, par le Conseil d'Administration de Foyer S.A. du 7 décembre 2021 et, pour les parties qui les concernent, approuvé par les différents Conseils d'Administration des filiales d'assurance du Groupe. Une copie des différents rapports ORSA a été transmise conformément à la réglementation à l'autorité de tutelle.

Prise en compte du profil de risque propre

L'évaluation des besoins de solvabilité propres du Groupe et de ses entités filiales s'appuie sur une analyse du profil de risque basée sur la formule standard. Elle vise à évaluer les moyens dont doivent disposer les différentes entités formant le Groupe pour faire face aux risques importants auxquels elles sont exposées compte tenu des ambitions affichées par le Plan d'entreprise et de l'appétence au risque. Ces moyens peuvent être du capital ou d'autres moyens (réassurance, plan d'urgence, couverture par des options, allocation d'actifs, moyens organisationnels et humains, etc.). Pour définir son profil de risque, Foyer se base sur la nomenclature définie dans la directive Solvabilité II ; elle identifie et prend en compte les risques qui ne sont pas pris en compte ou d'une manière incomplète dans la formule standard.

Les différents Conseils et la Direction utilisent les résultats de l'ORSA pour revoir le profil de risque global et s'assurer qu'il est conforme aux tolérances de risques fixées. Les résultats de l'ORSA sont également pris en compte dans le processus de prise de décisions importantes telles qu'une acquisition, le développement d'une nouvelle branche, le changement de la politique de souscription ou d'investissement.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le Contrôle interne est défini au sein du Groupe Foyer comme un système cohérent et global comprenant un ensemble de moyens humains et techniques et ayant pour objectifs, notamment :

- la sécurité des opérations, des biens et des personnes,
- l'efficacité et la qualité des services, ainsi que
- le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des normes et usages professionnels et déontologiques.

Les mécanismes et processus de contrôle interne sont organisés d'après le principe des trois lignes de défense qui permet de responsabiliser et de séparer les tâches de contrôles :

1. Le **premier niveau** de contrôle est logé au niveau des opérations. Ce contrôle est immédiat, systématique et permanent. Il vise à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations. Il s'exerce dans chaque domaine de la gestion opérationnelle (souscription, émission de contrats, prise en charge, règlement de sinistres, ...) et de la gestion fonctionnelle (ressources humaines, services généraux, comptabilité, informatique, ...). Il est soit implémenté dans les applications, soit réalisé par le collaborateur en charge de l'opération validée suivant les dispositions du règlement de signature. Chaque processus, chaque procédure et chaque activité doivent comporter des points de contrôle adéquats pour atteindre les objectifs en matière de contrôle interne. La responsabilité de ces activités de contrôle, qui sont considérées comme une partie intégrante de chaque processus d'entreprise, est attribuée au Directeur concerné selon l'organigramme défini dans la Charte de Gouvernance.
2. Le contrôle de **deuxième niveau** est réalisé par les fonctions clés. Il s'agit d'un contrôle a posteriori systématique ou par échantillon, permanent mais suivant une périodicité adaptée, des opérations regroupées selon leur nature. Il vise des contrôles spécifiques tels que vérifications et comparaisons, listes de contrôle et rapprochement des comptes, contrôles de qualité qui sont prévus pour traquer continuellement les anomalies. Il a pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types particuliers de risques.
3. Le **troisième niveau** est constitué de missions périodiques, ponctuelles ou inopinées effectuées par l'Audit interne. Ce dernier a également pour mission d'examiner et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle du premier et du deuxième niveau et notamment leur adéquation à la nature des risques liés aux opérations. Il constitue la 3^{ème} ligne de défense dans l'organisation de la gestion des risques.

Il en découle que la mise en œuvre effective du système de contrôle interne est réalisée en impliquant tout le personnel dans les activités de contrôle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

Le CRO, en charge de la fonction « Gestion des Risques », a la responsabilité de l'organisation du dispositif global de contrôle interne intégré tel que défini dans la Charte de Risk Management. Il est assisté en cela par le Responsable du Contrôle Interne, en charge du suivi et de l'animation d'un dispositif de contrôle de premier niveau permanent, efficace et adapté aux risques encourus.

Le responsable de l'Audit Interne, le Chief Compliance Officer, le Chief Actuary et le CRO rendent périodiquement compte, conformément aux chartes et politiques en vigueur au CACGR du Conseil d'Administration de Foyer S.A. sur la situation et les travaux en cours en matière de contrôle interne et gestion des risques et de missions d'audit. Les rapports des réunions du CACGR sont présentés au Conseil d'Administration de Foyer S.A. et, pour les points concernés, aux Conseils d'Administration des autres entités du Groupe.

L'auto-évaluation par les services opérationnels de l'efficacité du contrôle interne est régulièrement reconduite et confrontée à la base des incidents déclarés. Chaque service/département/entité désigne une personne qui suit les activités de contrôle interne du service.

La solidité du système de contrôle interne, ainsi que l'efficience et l'efficacité des contrôles reposent aussi, dans la mesure du possible, sur une séparation adéquate des fonctions et des tâches afin d'éviter toute redondance entre les exécutants des opérations et les personnes chargées de les contrôler. Cette séparation ne pouvant pas toujours être garantie à tous les niveaux¹, il est cependant retenu que le « contrôleur » ne peut effectuer un contrôle sur ses propres tâches, rédactions, opérations.

¹ Excepté pour les fonctions d'audit interne, de compliance pour les activités Vie et de CRO

B.4.2 Fonction de vérification de la conformité

Le Groupe a défini les objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité (ci-après « fonction Compliance ») qui sont les suivants :

- conseiller les Conseils d'Administration sur le respect de la réglementation prudentielle ;
- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ;
- identifier et évaluer les risques de compliance ;
- informer la Direction et les Conseils d'Administration sur toute question et les risques, le cas échéant, relatifs à la compliance ;
- conseiller et informer la Direction et les collaborateurs sur des questions de conformité ;
- organiser et assurer un suivi des contrôles de conformité réglementaires ;
- veiller au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, ainsi qu'au respect des sanctions financières internationales ;
- veiller à la conformité des nouveaux produits et services ainsi que la conformité des modifications substantielles des produits et services existants ;
- veiller au respect des exigences en matière de protection des données personnelles.

Elle contribue à limiter les risques de sanctions, de pertes financières et d'image qui seraient liés à une non-conformité.

La fonction Compliance au sein du Groupe est assurée par :

- les Compliance Officers au sein des filiales de Foyer S.A. : ils assurent la réalisation des objectifs compliance liés à la relation avec les clients. Ils sont indépendants de toute fonction commerciale, afin de leur permettre d'effectuer un travail objectif et libre ;
- le Chief Compliance Officer Groupe : il assure une mise en œuvre cohérente de la Politique de Compliance, la qualité de la Fonction Compliance et le reporting vers le CACGR du Groupe ;
- le Comité de Coordination Compliance, qui est composé des responsables compliance de chaque branche d'activité du Groupe (assurances vie locale, assurances vie internationale, assurances non-vie, assurances santé internationale, gestion d'actifs), du Chief Risk Officer et du Chief Compliance Officer Groupe. Les réunions ont pour but la mise en œuvre de la politique compliance Groupe et permettent la concertation sur des problématiques de compliance communes aux différentes filiales et plus généralement d'augmenter la qualité de la compliance.

Les Compliance Officers disposent de prérogatives dans le cadre de leurs missions de conformité et de contrôle, notamment à travers un droit d'accès aux informations, un pouvoir d'enquête, la faculté de contacter le Conseil d'Administration et de recourir à des experts externes.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1 Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne s'inscrit dans le système de gouvernance d'entreprise du Groupe Foyer et de ses entités.

D'une manière générale, cette fonction a vocation à assurer avec une certitude raisonnable que :

- les objectifs posés par les Conseils d'Administration sont atteints,
- les ressources disponibles sont utilisées de manière économique et efficiente,
- les risques sont contrôlés et le patrimoine du Groupe et de ses clients est protégé,
- l'information financière et de gestion est complète et fiable,
- les lois et règlements ainsi que les politiques, plans et procédures internes sont respectés.

Elle a pour mission d'examiner et d'évaluer le bon fonctionnement, l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle interne de l'organisation pour l'ensemble des sociétés composant le Groupe. La responsabilité ultime de mise en œuvre de ce dispositif de contrôle interne relève des instances de Direction du Groupe et de chacune des entités concernées.

L'Audit Interne englobe une activité de contrôle et une activité de conseil :

- activités de contrôle. Centrée sur les enjeux majeurs de l'organisation, la fonction d'Audit Interne réalise des missions de contrôle portant sur l'évaluation de l'ensemble des processus, fonctions et opérations de l'entreprise et plus particulièrement sur les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise.
- activités de conseil. Par ailleurs, elle peut également être amenée à réaliser des missions de conseil auprès de la Direction générale et des directions opérationnelles et fonctionnelles, afin de contribuer à créer de la valeur ajoutée.

Ces missions s'exerceront, soit dans le cadre des activités courantes, soit en réponse à des demandes spécifiques du Conseil d'Administration et/ou du management.

B.5.2 Indépendance et objectivité

La fonction d'Audit Interne est transversale à toutes les entités du Groupe Foyer. Ses missions couvrent les activités assurantielles et les activités financières du Groupe.

Il s'agit d'une fonction permanente au sein de l'organisation composée d'un nombre suffisant de collaborateurs qui doivent collectivement disposer des connaissances, savoir-faire et autres compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. La mise en œuvre de programme de formation continue, de recrutements ou de ressources externes partagées permet à la fonction d'Audit Interne de maintenir un niveau de compétence collective adéquat.

L'Audit Interne est indépendant des activités et fonctions qu'il audite. Il ne dépend pas d'un service ou d'un département de l'organisation. Le service Audit Interne n'a pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités du Groupe Foyer. La fonction d'Audit Interne intervient en soutien du Chief Executive Officer de Foyer S.A. et fonctionne indépendamment de tous les autres services administratifs du Groupe.

Les auditeurs internes du Groupe s'engagent spécifiquement à effectuer leur travail dans la plus grande objectivité et de la manière la plus impartiale possible. L'exigence d'objectivité n'exclut cependant pas la possibilité pour la Direction de consulter le service d'Audit Interne et de lui demander un avis en matière d'organisation et de contrôle interne lorsqu'elle le juge nécessaire, notamment en cas de réorganisation ou de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne sont formellement définis et précisés dans la charte d'audit interne revue sans modification en 2021 et telle qu'approuvée par le CACGR du 12 octobre 2020. La charte définit le positionnement de l'audit interne dans l'organisation y compris la nature du rattachement fonctionnel du responsable de l'audit interne ; elle autorise l'accès aux données, aux personnes et aux biens nécessaires à la réalisation des missions, et définit le périmètre de l'audit interne. L'approbation finale de la charte d'audit interne relève de la responsabilité du Conseil. Le responsable de l'audit interne doit revoir périodiquement la charte d'audit interne et la soumettre à l'approbation de la Direction et du Conseil sur avis du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

Le Responsable de l'Audit Interne est rattaché, fonctionnellement au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, et hiérarchiquement directement au Chief Executive Officer de Foyer S.A.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Tout comme la fonction Gestion des risques et la fonction Compliance, la fonction Actuarielle fait partie de la deuxième ligne de défense du système de gouvernance.

Ses missions s'articulent notamment autour des objectifs suivants :

- coordonner le calcul des provisions techniques :
 - garantir le caractère approprié des méthodologies, modèles et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques
 - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
 - comparer les best estimate aux observations empiriques
 - informer le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne :
 - la modélisation des risques qui sous-tendent le calcul des exigences en capital
 - l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'exécution opérationnelle de la fonction actuarielle est assurée par le Groupe Chief Actuary, qui assure une implémentation cohérente entre les différentes entreprises d'assurance et de réassurance du Groupe des modèles, méthodes et hypothèses retenues dans les avis qu'il émet et les valorisations qu'il supervise. À cette fin, il coordonne les activités des actuaires du Groupe qui agissent comme centre de compétence pour toutes les entreprises du Groupe.

Ces actuaires sont soumis aux exigences habituelles en matière d'honorabilité, et pour ce qui est de la compétence, ils doivent disposer des connaissances et expériences actuarielles et financières nécessaires à la bonne exécution de la fonction ; il leur est en outre recommandé de pouvoir justifier d'une qualification attestant de leur développement professionnel continu, telle qu'elle est organisée par l'Institut Luxembourgeois des actuaires (ILAC) ou un institut jugé équivalent d'un autre pays.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a mis en place pour l'ensemble de ses sociétés d'assurances et de réassurances une politique relative à la sous-traitance. Le respect de cette politique est obligatoire chaque fois qu'une activité sous-traitée peut avoir une influence significative sur le fonctionnement d'une société du Groupe, notamment sur les opérations d'une nature stratégique, sur la maîtrise des risques de toute nature, sur les budgets, ou sur les résultats financiers.

Lorsque la sous-traitance vise une activité critique ou une fonction clé, l'approbation préalable de l'externalisation de l'activité par le Conseil d'Administration de la société concernée et les autorisations et/ou notifications réglementaires sont requises.

La sous-traitance ne réduit en aucune façon la responsabilité du Conseil d'Administration de la société concernée et des organes de direction (Comité Exécutif – Dirigeant Agréé) que ce soit vis-à-vis des clients, des actionnaires ou encore de toutes autorités y compris prudentielles.

La Direction met en œuvre des procédures qui sont en ligne avec la politique définie et qui respectent les exigences réglementaires. Ces procédures sont déclinées en fonction de la nature de l'activité ou de la fonction sous-traitée à un tiers externe ou au sein (d'une autre entité) du Groupe.

Au niveau de la sous-traitance intragroupe, comme expliqué précédemment, l'organisation par activité est prépondérante sur le cloisonnement juridique entre les différentes sociétés du Groupe. La mise en place de directions transversales cadre avec les axes stratégiques du Groupe que constituent l'approche globale client et l'excellence opérationnelle, et le Groupe considère que la sous-traitance intragroupe est plutôt réductrice de risque du fait d'une utilisation plus efficace des ressources.

Ainsi Foyer Assurances intervient (selon un accord de service (SLA) conclu entre les entreprises concernées) comme sous-traitant pour les autres sociétés du Groupe sur une partie des services, dont notamment :

- Informatique (outils de gestion et bases de données)
- Gestion du personnel et des salaires
- Actuariat et Risk management
- Comptabilité générale
- Gestion des actifs financiers (sur lesquels le Groupe porte le risque de placement) et de la trésorerie (les activités de middle et back office étant prises en charge par CapitalatWork)

Il n'existe aucune sous-traitance externe, hors Groupe, de fonction clé ou d'autres fonctions ou activités critiques ou importantes, excepté :

- au sein de l'entité Foyer Assurances, qui sous-traite depuis 2019 la gestion des sinistres sur une couverture spécialisée à un prestataire établi en France ;
- au sein de l'entité Foyer Santé, qui sous-traite depuis 2021 la gestion des affiliations et des sinistres sur certains groupes pour expatriés à un prestataire établi au Royaume-Uni, ainsi que la gestion des sinistres pour résidents français à une entreprise d'assurance française ;
- au sein de l'entité Foyer-ARAG qui sous-traite depuis 2015 à ARAG SE - Branch Belgium la gestion des sinistres relatifs aux garanties protection juridique souscrites sur le territoire belge ;
- au sein de l'entité WEALINS qui sous-traite le développement, la maintenance et la mise en œuvre du système de gestion de l'ensemble des contrats d'assurance auprès d'une société certifiée Professionnel du Secteur des Assurances (PSA) par le Commissariat aux Assurances.

B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'a pas identifié d'autre information importante concernant son système de gouvernance nécessitant une publication dans le présent rapport.

B.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

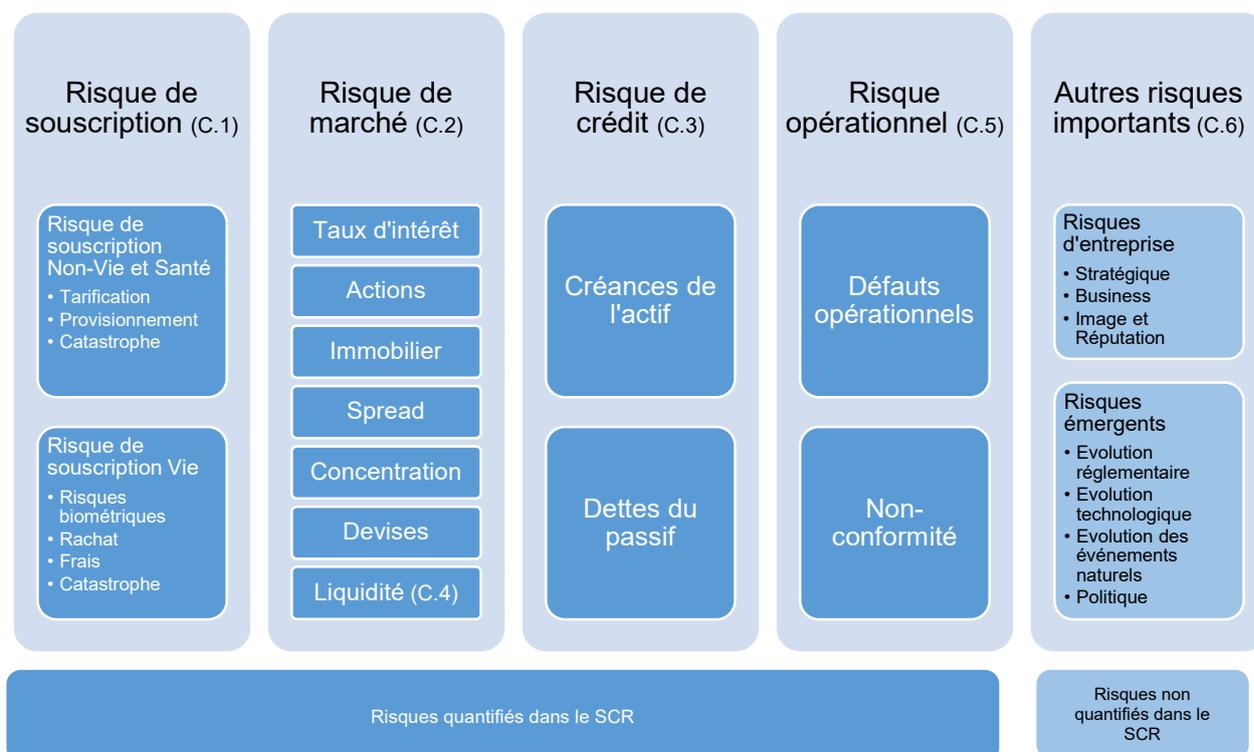
L'ensemble du système de gouvernance des risques et des mécanismes et procédures de contrôle interne constituent aux yeux de la Direction et des différents Conseils d'Administration un environnement de contrôle en adéquation et proportionnel à la nature, au niveau et à la complexité des risques inhérents aux activités du Groupe.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes et ne peut fournir de certitude ou de garantie absolue contre la matérialisation de risques et les défaillances de contrôle. Même des systèmes considérés comme efficaces par la Direction ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées et donnent des assurances tout au plus raisonnables.

C. Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses filiales assurantielles sont exposés, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures d'atténuation de ces risques.

Le schéma synoptique suivant présente les catégories de risques telles que définies dans la réglementation prudentielle :

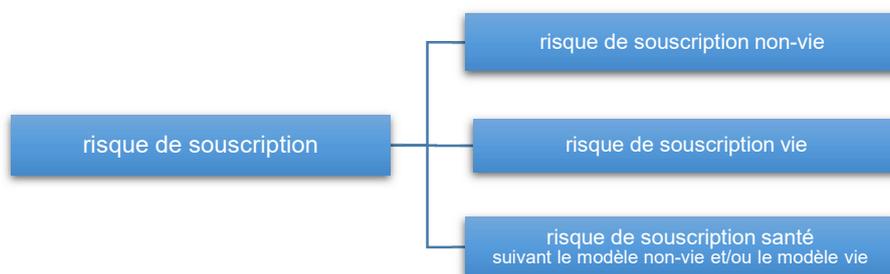


Le profil de risque du Groupe et de ses filiales assurantielles est évalué de manière quantitative comme le Capital de solvabilité requis (SCR) calculé selon la formule standard, représentant le capital cible requis dans le cadre de la réglementation européenne dite Solvabilité II. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans. Le résultat de ces calculs est présenté au chapitre E.2 du présent rapport.

Ainsi, les risques les plus importants sont compris dans le calcul du SCR du Groupe et dans celui de ses filiales assurantielles. Pour ces risques, la formule standard définie dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des sociétés d'assurances sur leur exposition au risque. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque de Foyer. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (voir chapitre E.1 du présent rapport) et par divers dispositifs de gestion des risques.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de souscription comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des obligations découlant de contrats d'assurance en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Le modèle Solvabilité II divise le risque de souscription en trois sous-modules :

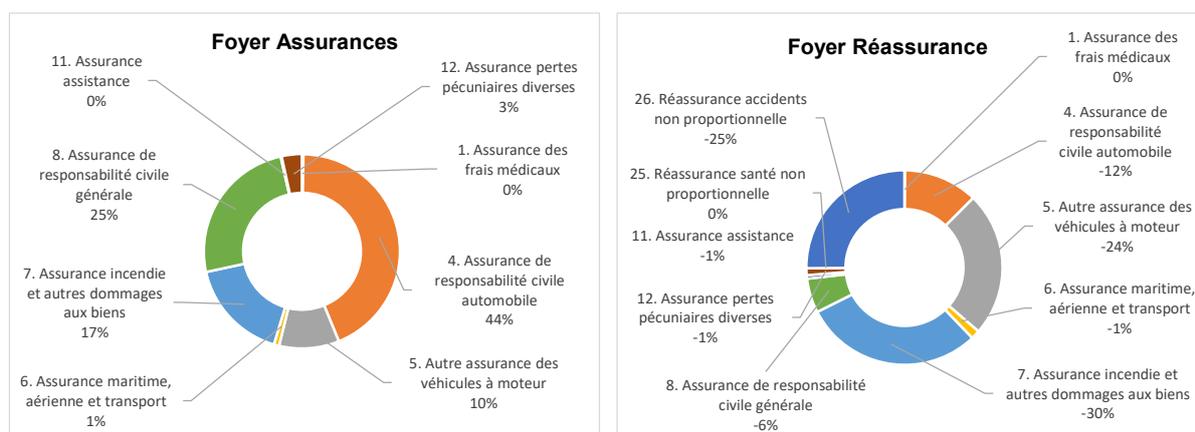


C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie

Description des risques de souscription non-vie

Le Groupe commercialise ses produits d'assurance non-vie à travers ses filiales Foyer Assurances et Foyer-ARAG principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Foyer Réassurance, étant réassureur de Foyer Assurances et dans une moindre mesure de Foyer Santé, hérite en partie des risques de souscription de ses cédantes.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises non-vie du Groupe.



Cette ventilation reste similaire à celle de fin 2020 pour Foyer Assurances.

Les lignes d'activité les plus importantes en termes de provisions de Foyer Assurances se caractérisent comme suit :

- l'assurance de responsabilité civile automobile couvre les dommages causés par les véhicules assurés à des personnes, y compris les personnes tierces transportées, et/ou à des biens ;
- les contrats liés à l'assurance incendie et autres dommages aux biens couvrent les particuliers et les professionnels assurant leurs biens contre les incendies, le vol, les catastrophes naturelles, les bris de machines, les dégâts liés à la pollution accidentelle...
- les contrats de responsabilité civile générale couvrent les dommages corporels, matériels et immatériels engageant la responsabilité d'un assuré. La responsabilité d'un assuré peut être engagée dans différents domaines, notamment la RC décennale des entreprises de construction, les RC professionnelles ou encore la RC vie privée des particuliers ;
- l'assurance des véhicules à moteur couvre principalement les dommages liés à un véhicule automobile, à savoir les dégâts matériels, les bris de glace, les vols d'effets personnels transportés, les collisions avec des animaux...

Foyer-ARAG souscrit pour sa part exclusivement des contrats de protection juridique. Outre les contrats liés au domaine automobile (représentant 26% des provisions), les risques couverts ont principalement trait à la protection juridique vie privée, immeuble, agricole et professions libérales.

Foyer Réassurance réassure d'une part les risques de Foyer Assurances de manière proportionnelle, et d'autre part certains risques de Foyer Assurances et de Foyer Santé via des contrats de type non proportionnel, *excédents de sinistres et de pertes*.

Les risques de souscription en assurance non-vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance non-vie sont les suivants :

- risque de tarification, résultant de l'insuffisance des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, à couvrir l'ensemble des risques de l'année ;
- risque de provisionnement, résultant de l'évolution défavorable des sinistres survenus et non encore complètement réglés ;
- risque de sinistralité extrême, résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription non-vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer.

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels ...), le Groupe bénéficie, en plus de ses experts internes, de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

Chaque année, afin de se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe revoit son programme de réassurance composé de différents traités souscrits auprès de différents réassureurs de référence.

Les traités principaux couvrent Foyer Assurances contre le risque de sinistralité extrême via des traités Excess of Loss pour les lignes d'activités de responsabilité civile et pour les dommages aux biens, ainsi que contre le risque de concentration (climatique et man-made) via des traités Excess of Loss Catastrophe par événement.

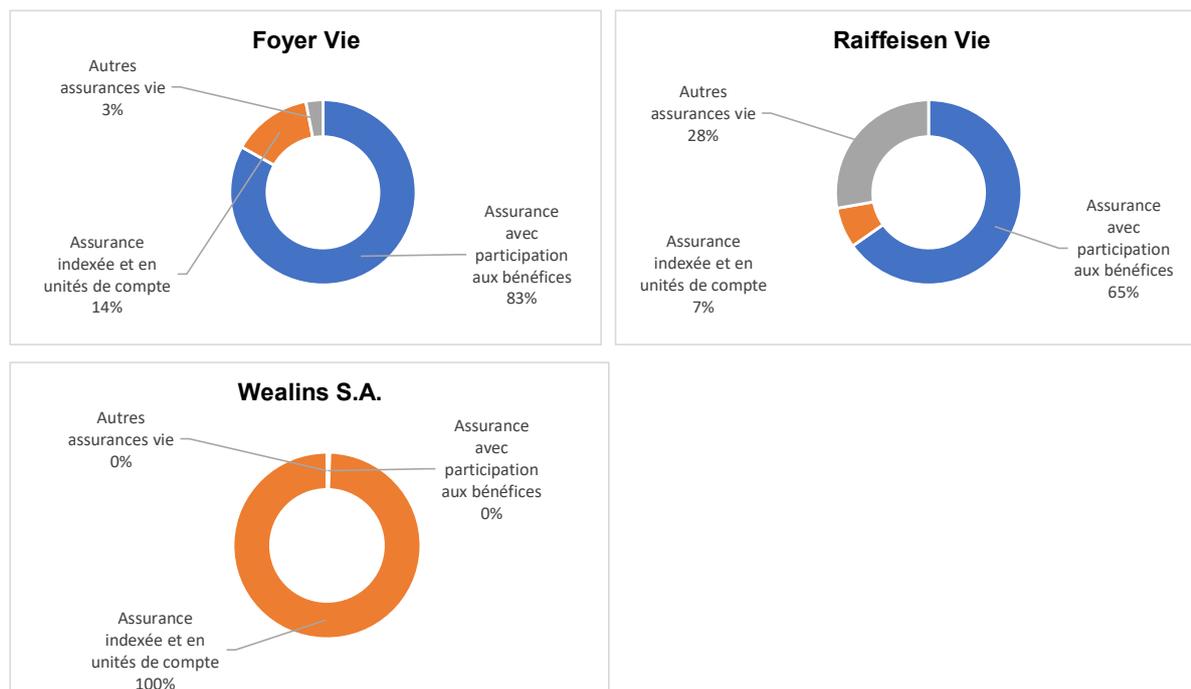
Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie

Description des risques de souscription vie

Le Groupe est exposé aux risques de souscription vie à travers ses filiales Foyer Vie, Raiffeisen Vie et WEALINS. Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est également exposé au risque de souscription Vie.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises vie du Groupe.



Ces ventilations restent similaires à celles de fin 2020.

Ces lignes d'activité se caractérisent pour l'essentiel comme suit :

- *Assurance avec participation aux bénéfices* : il s'agit de contrats d'épargne à rendement ou taux technique garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, fonction de la performance obtenue sur les actifs investis ;
- *Assurance indexée et en unités de compte* : il s'agit de contrats d'assurance dont la politique d'investissement est déterminée par le souscripteur qui en supporte les risques financiers ; cette ligne d'activité prédomine largement pour WEALINS, qui souscrit en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg ;
- *Autres assurances vie* : il s'agit de contrats destinés à couvrir les risques décès, survie et invalidité, qu'il s'agisse de contrats temporaires de solde restant dû ou de financement décès, qui servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens immobiliers ou de consommation, ou encore de contrats souscrits par des sociétés qui couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité de leurs employés. À noter également la présence, dans une très moindre mesure, de contrats de rentes qui présentent un risque de longévité.

Concernant les entreprises vie du Groupe, on relèvera encore que Foyer Vie est la seule entité qui commercialise également ses produits en assurances collectives, à concurrence de 28% de son encaissement et 23% de ses provisions statutaires.

Les risques de souscription en assurance vie correspondent aux risques biométriques et d'exploitation inclus dans les contrats. Les risques biométriques résultent des incertitudes liées aux hypothèses relatives aux taux de mortalité, longévité, morbidité et invalidité. Les risques d'exploitation résultent des incertitudes en matière de frais et d'exercice d'options par les preneurs, dont la plus importante est la faculté de racheter le contrat.

Les risques de souscription en assurance vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie sont dès lors les suivants :

- risque de mortalité, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant d'une augmentation des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ; ce risque inclut également le risque de catastrophe consécutif à des événements extrêmes ou irréguliers ;
- risque de longévité, similaire et opposé au risque de mortalité, qui résulte d'une diminution des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ;
- risques d'invalidité et de morbidité, résultant de changements dans les taux d'invalidité, de maladie, de morbidité et de guérison ;
- risque de frais, résultant de changements dans les frais liés à la gestion administrative des contrats et au paiement des prestations ;
- risque de rachat, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant de changements dans les taux d'exercice des options par les preneurs ; il s'agit ici de toute possibilité contractuelle ou légale du preneur de partiellement ou totalement racheter son contrat, suspendre ou mettre fin au paiement des primes, ces options pouvant également être exercées massivement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale et des limites aux montants à assurer.

Les risques de mortalité et d'invalidité sont couverts par un programme de réassurance impliquant divers réassureurs et couvrant les débours les plus importants. Le risque de catastrophe est couvert par un traité dédié couvrant tout événement impliquant trois personnes au moins.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques biométriques ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

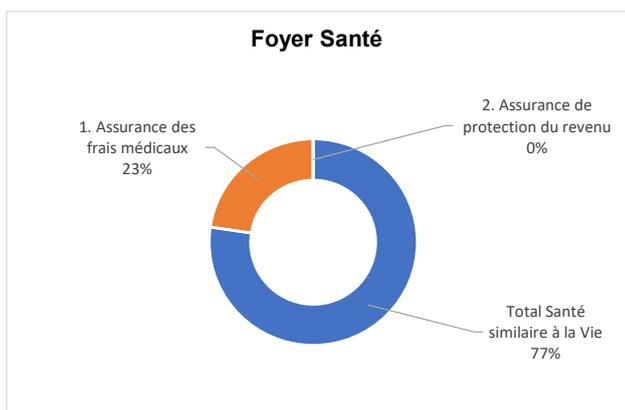
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé

Description des risques de souscription santé

Le Groupe commercialise à travers Foyer Santé des couvertures d'assurance santé complémentaires à la Caisse Nationale de Santé Luxembourgeoise pour les résidents et frontaliers affiliés à cette Caisse. Par ailleurs, il commercialise une gamme de produits destinée à une clientèle d'expatriés dont l'activité professionnelle impose une grande mobilité internationale et qui ne sont plus ou insuffisamment couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.

Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est exposée aux risques de souscription tant non-vie que vie, selon que ses activités sont exercées sur des bases techniques similaires à celles de l'assurance non-vie ou de l'assurance vie.

Les provisions techniques de Foyer Santé se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité.



Les risques de souscription sont ceux déjà décrits aux sections précédentes traitant de l'assurance non-vie (risque de tarification, risque de provisionnement et risque catastrophe) et de l'assurance vie (risque de mortalité, risque de longévité, risque d'invalidité / morbidité, risque de rachat et risque de frais).

Les lignes d'activité de Foyer Santé se caractérisent comme suit :

- assurance *remboursement des frais médicaux* pour une personne assurée à la suite d'une maladie ou d'un accident avec intervention ou non d'une Caisse de Maladie,
- assurance *paiement d'une indemnité journalière* en cas d'hospitalisation ou d'incapacité de travail.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription santé

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place, comme en assurance vie, un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale.

Les garanties « *remboursement de frais de traitement médical* » (y compris les garanties de la Business Line Expat), la garantie « *Indemnité journalière* » lors d'une hospitalisation ou d'une incapacité de travail sont couvertes par un programme de réassurance impliquant deux réassureurs (à parts égales), dont l'un est Foyer Réassurance. Il s'agit d'une couverture automatique en Excédent de Plein.

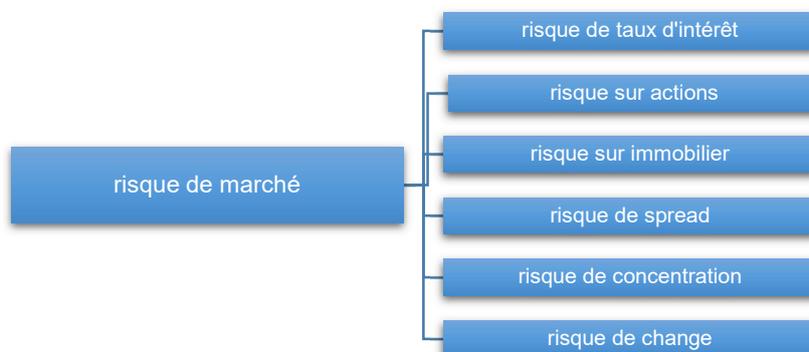
Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques de sinistralité ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de marché comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de la fluctuation affectant le niveau et la volatilité de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Le modèle Solvabilité II divise le risque en six sous-modules :



C.2.1 Description des risques de marché

Le Groupe Foyer est exposé aux risques de marché principalement sur ses actifs financiers, et également sur ses engagements financiers ou d'assurance. Le risque majeur est que les actifs financiers ne suffisent pas à couvrir les obligations résultant des contrats d'assurance, et le cas échéant d'autres obligations financières.

Les investissements du Groupe sont ventilés ci-dessous selon les classes d'actifs telles que prévues au bilan consolidé sous Solvabilité II de Foyer S.A.

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	2021	2020
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	3,4%	3,5%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3,8%	4,1%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2,3%	2,4%
Actions	12,4%	12,0%
Actions — cotées	12,2%	11,8%
Actions — non cotées	0,2%	0,3%
Obligations	63,1%	61,6%
Obligations d'État	20,3%	15,0%
Obligations d'entreprise	39,9%	45,6%
Titres structurés	2,9%	1,0%
Titres garantis	0,0%	0,0%
Organismes de placement collectif	13,6%	14,9%
Produits dérivés	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,0%	1,1%
Autres investissements	0,5%	0,5%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	4 049 493	3 755 923

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	16,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	12,3%	0,0%	5,2%	21,3%
Actions — cotées	12,3%	0,0%	5,2%	21,3%
Actions — non cotées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	60,8%	85,5%	81,0%	67,7%
Obligations d'état	14,1%	21,3%	18,4%	11,7%
Obligations d'entreprise	43,0%	62,2%	60,4%	51,0%
Titres structurés	3,7%	1,9%	2,2%	5,0%
Organismes de placement collectif	5,7%	14,5%	13,8%	11,0%
Produits dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	850 641	40 279	81 311	93 426

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,0%	0,0%	0,1%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,0%	0,0%	3,8%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	6,3%	0,0%	0,0%
Actions	12,4%	3,3%	2,8%
Actions — cotées	12,1%	3,3%	2,8%
Actions — non cotées	0,3%	0,0%	0,0%
Obligations	62,5%	76,3%	70,3%
Obligations d'état	22,2%	23,6%	36,5%
Obligations d'entreprise	37,2%	51,5%	33,1%
Titres structurés	3,2%	1,2%	0,8%
Organismes de placement collectif	17,4%	20,4%	15,4%
Produits dérivés	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,3%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	7,6%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	100,0%	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	2 133 446	207 547	250 870

Contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Les actifs relatifs à ces contrats d'assurance-vie (unités de comptes, fonds dédiés) sont gérés pour le compte des preneurs qui en supportent le risque de placement. Ces actifs sont segmentés et gérés selon les choix et/ou objectifs fixés par les preneurs. En cas de baisse des actifs sous-jacents, c'est le preneur qui en supporte le risque principal, mais l'assureur supporte alors le risque de voir baisser ses recettes futures, celles-ci étant très souvent exprimées en points de base des actifs sous gestion.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, ces contrats prédominent largement auprès de WEALINS, et sont relativement marginaux chez Foyer Vie et Raiffeisen Vie.

Contrats en unités de compte	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés (montants en k€)	299 977	10 338	15 864 892

Ces précisions apportées, les descriptions et analyses des risques de marché se focaliseront dès lors sur les actifs pour lesquels le risque de placement est supporté par la société concernée.

Les différentes composantes du risque de marché sont le risque sur les taux d'intérêts, le risque sur les prix des actions et de l'immobilier, le risque sur les spreads de crédit, le risque sur les devises et le risque de concentration ; les risques de crédit (ou de défaut des contreparties) et de liquidité seront traités spécifiquement dans des sections ultérieures.

Il est encore précisé que les sociétés du Groupe ne commercialisent pas de rentes variables. WEALINS gère le run-off d'un portefeuille hérité de GB Life Luxembourg.

Risque sur les taux d'intérêts

Ce risque est défini comme le risque de changements défavorables de la valeur de marché des actifs ou de la valorisation des engagements, suite à des changements dans le niveau des taux d'intérêts sur les marchés.

Ce risque revêt une importance particulière en assurance vie ; les engagements sur les taux d'intérêts techniques sont illustrés au tableau ci-dessous.

Ventilation des Provisions techniques selon les taux d'intérêts techniques garantis (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Taux garantis 0%	651 963	41 535	38 976
Taux garantis supérieurs à 0% et inférieurs ou égaux à 1%	151 672	22 891	3 947
Taux garantis supérieurs à 1% et inférieurs ou égaux à 2%	109 393	44 341	36 122
Taux garantis supérieurs à 2% et inférieurs ou égaux à 3%	462 552	33 529	67
Taux garantis supérieurs à 3% et inférieurs ou égaux à 4%	142 924	0	0
Taux garantis supérieurs à 4%	17 485	0	58
Total des Provisions techniques à taux garantis	1 535 988	142 296	79 171
Taux garantis moyens pondérés	1,24%	1,07%	0,60%

Risque sur les prix des actions

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Le portefeuille peut être exposé directement ou au travers de fonds. Une baisse sur le marché des actions réduirait leur valeur de marché, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée et du Groupe.

Il n'est que marginalement investi dans des actions non cotées.

Risque sur les prix de l'immobilier

Similairement au risque sur les prix des actions, une baisse sur le marché de l'immobilier peut réduire les plus- ou moins-values latentes, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée ou du Groupe.

L'investissement principal en immeubles est constitué par le siège d'exploitation du Groupe à Leudelange, dont l'extension a été achevée au printemps 2018 ; cet immeuble appartient à Foyer Assurances, les autres sociétés du Groupe s'acquittant d'un loyer déterminé au prorata de leur occupation. S'y ajoute pour WEALINS l'immeuble précédemment détenu par IWI International Wealth Insurer qui lui servait de siège d'exploitation avant l'intégration de son personnel sur le site de Leudelange.

Par ailleurs, dans le cadre d'une diversification de ses investissements, le Groupe a pris des participations financières dans des projets immobiliers, principalement via Foyer Vie.

Risque sur les spreads de crédit

Le risque de spread est défini comme le risque de variations défavorables de la valeur de marché des actifs en raison de variations sur les valeurs de marché des actifs de crédit (qui n'ont pas fait défaut). La diminution de la valeur de marché d'un actif suite à une augmentation des spreads s'explique, soit par la réévaluation par les acteurs de marché de la solvabilité de l'émetteur (qui va alors souvent de pair avec une dégradation de sa notation), soit par une diminution systémique sur les marchés des prix des actifs de crédit.

Ce risque sur les spreads de crédit affecte le portefeuille obligataire ainsi que les prêts ; le tableau ci-dessous illustre la ventilation des obligations d'entreprise détenues en lignes directes par compagnies et par échelons de qualité de crédit (CQS – Credit Quality Step). Pour rappel, ces échelons de qualité de crédit traduisent une qualité :

- élevée pour les échelons 0 et 1 (correspondant respectivement aux notations « AAA » et « AA » de Standard & Poor's)
- moyenne pour les échelons 2 et 3 (correspondant respectivement aux notations « A » et « BBB » de Standard & Poor's)
- faible pour les échelons 4 à 6 (correspondant aux notations « BB » et inférieures de Standard & Poor's)

Echelons de qualité de crédit (CQS)	0	1	2	3	4	5	6 Non Rated	Total
Foyer S.A. Conso	0,0%	1,0%	17,9%	55,3%	15,7%	0,5%	0,4%	100,0%
Foyer Assurances	0,0%	0,8%	19,3%	51,6%	20,3%	0,7%	0,5%	100,0%
Foyer-ARAG	0,0%	2,0%	10,9%	72,2%	6,4%	2,0%	0,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	1,1%	18,0%	56,7%	15,7%	2,1%	0,0%	100,0%
Foyer Réassurance	0,0%	0,0%	19,4%	57,5%	15,5%	1,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	0,4%	16,0%	61,8%	10,5%	0,3%	0,5%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	1,5%	22,9%	52,2%	14,2%	0,4%	0,0%	100,0%
WEALINS	0,0%	8,3%	33,0%	35,3%	12,6%	1,2%	0,0%	100,0%

Risque sur les devises

Bien qu'opérant pour l'essentiel en devise euro, il peut arriver que certaines entités du Groupe souscrivent à des engagements libellés dans d'autres devises. En pareil cas et selon le principe de congruence, il est généralement investi dans des actifs libellés dans la devise correspondant aux engagements.

Des investissements limités dans des devises non euros peuvent également être effectués au titre de diversification. Le Groupe est alors exposé à un risque de change, dès lors que la conversion en euros des placements concernés diminuerait consécutivement à une évolution défavorable des taux de change des devises.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des actifs (après transposition des fonds de placement collectifs) selon les devises ; pour les devises différentes de l'euro, les positions d'actifs sont nettes des éventuels emprunts et/ou provisions techniques libellées dans les devises respectives.

Devises	EUR	USD	CHF	GBP	SEK	Autres	Total
Foyer S.A. Conso	92,7%	3,6%	0,1%	1,6%	0,1%	1,8%	100,0%
Foyer Assurances	93,0%	3,9%	0,3%	1,3%	0,0%	1,4%	100,0%
Foyer ARAG	95,2%	3,0%	0,4%	0,2%	0,0%	1,3%	100,0%
Foyer Santé	88,8%	5,0%	0,3%	2,2%	0,0%	3,6%	100,0%
Foyer Réassurance	88,0%	8,2%	0,4%	1,3%	0,0%	2,1%	100,0%
Foyer Vie	93,3%	3,0%	0,0%	1,7%	0,0%	1,9%	100,0%
Raiffeisen Vie	91,0%	6,2%	0,4%	0,8%	0,0%	1,6%	100,0%
WEALINS	94,1%	2,9%	0,4%	0,0%	1,7%	0,7%	100,0%

C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »

Le portefeuille d'actifs est composé de liquidités et de valeurs mobilières bien identifiées et documentées ou de parts de fonds les détenant. Les actifs sont choisis pour leurs caractéristiques de rentabilité et de risque ainsi que leur contribution, dans le cadre d'un portefeuille particulier, aux objectifs de celui-ci par rapport aux passifs à couvrir et des exigences de solvabilité. La caractéristique de liquidité de l'actif est également un point important considéré. La proportion de titres non négociés sur un marché réglementé est tenue à un niveau très limité.

Les actifs sont déposés auprès d'instituts avec lesquels Foyer a signé une convention de dépôts et qui sont soumis régulièrement à une revue qualitative.

Les investissements sont effectués en conformité avec les stratégies d'investissement adoptées par les Conseils d'Administration du Groupe et de ses différentes entités qui fixent une structure de référence des portefeuilles ainsi que des limites d'investissement et des règles de diversification quantitatives et qualitatives des actifs, dans le sens d'une gestion prudente.

Il est en particulier prescrit des maxima par catégorie et par émetteur à détenir en actions, en obligations selon la qualité, ou en devises. Est également décrit le cadre d'utilisation des dérivés ; il n'est pas investi dans des dérivés, à l'exception de contrats de change à terme valorisés en juste valeur aux montants suivants :

- 24 k€ à l'actif consolidé de Foyer S.A., avec une position de 16 k€ chez Foyer Vie,
- 248 k€ au passif consolidé de Foyer S.A., avec des positions de 170 k€ chez Foyer Vie, 41 k€ chez Foyer Assurances, 4 k€ chez Foyer Santé et 4 k€ chez WEALINS.

le solde se trouvant principalement chez Foyer S.A. (entité solo).

Le Groupe adapte continûment l'allocation de son portefeuille, dans le cadre des limites et règles prescrites, en tenant compte de ses analyses de l'économie, du cadre politique, de l'évolution attendue des paramètres pertinents comme les taux d'intérêt, de change, des primes de risque crédit, les valorisations boursières, ou les marchés de matières premières.

Au niveau des lignes d'investissement individuelles, le Groupe suit de façon étroite leur comportement de marché et leur évolution fondamentale en s'appuyant sur les analyses et recherches propres ainsi que des sources externes comme les agences de notation, les maisons et départements de recherche financière dans les domaines de spécialité concernés. Le Groupe effectue ses investissements, désinvestissements ou arbitrages entre titres en évaluant les potentiels de performance à moyen terme tout en prenant en compte les facteurs de risque détectés.

C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché

Le Groupe Foyer gère la sensibilité au risque sur les taux d'intérêt de ses portefeuilles d'investissements en parallèle de la sensibilité correspondante des engagements souscrits, au moyen de projections de cash-flows. La gestion vise à optimiser la sensibilité résiduelle sur les actifs et les passifs au risque sur les taux d'intérêts.

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit régulièrement l'évolution de la notation des différents émetteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de ses portefeuilles et une adéquation de leurs rémunérations avec leurs risques respectifs de crédit.

Concernant le risque sur les devises, le Groupe ne prend pas de position spéculative sur les devises lorsqu'il investit dans des titres libellés dans une autre devise que l'euro ; les investissements en devise sont généralement couverts par des emprunts à terme en devise ou des opérations de change à terme.

Un risque de concentration se présente en cas de concentration des investissements sur un petit nombre de contreparties, ce qui accroît la possibilité qu'un événement défavorable qui n'affecterait qu'un nombre limité de contreparties puisse produire des pertes importantes.

Les principales concentrations cumulées en actions et en obligations par groupe émetteur et exprimées en % de la valeur de marché des actifs financiers (hormis ceux pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance) sont illustrées au tableau ci-dessous.

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer S.A. Conso
Exposition 1	7,1%
Exposition 2	5,0%
Exposition 3	4,2%
Exposition 4	2,1%
Exposition 5	1,5%

En termes d'atténuation du risque de marché, Foyer a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture. Toutefois, si elle le juge opportun, elle se réserve la possibilité de couvrir deux types de positions :

- les positions directes en devises non euro par des ventes à terme de contrats « forward » ;
- certaines positions particulières en actions par la vente (resp. l'acquisition) d'options d'achat (resp. de vente).

On remarquera également la faible pondération des investissements en lignes directes dans des produits spéculatifs non traditionnels (titrisation, private equity, produits dérivés ou structurés).

Par ailleurs, pour atténuer le risque de dépréciation du portefeuille d'obligations privées lié à une hausse des spreads de crédit, Foyer concentre majoritairement ses investissements dans des titres de notation élevée, tout en privilégiant des durations courtes.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1 Description du risque de crédit

Les risques de crédit peuvent être classés en deux catégories, le risque de spread qui a été traité avec les risques de marché, et le risque de défaut qui est le risque qu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis des compagnies du Groupe.

Comme pour les risques de marché, il s'agit de veiller à ce que la valeur des actifs couvre la valeur des engagements.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes expositions des compagnies du Groupe Foyer au risque de défaut des contreparties.

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	2021	2020
Prêts et prêts hypothécaires	34 070	33 837
Montants recouvrables au titre de la réassurance	89 352	81 184
Dépôts auprès des cédantes	13	12
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	99 272	89 075
Créances nées d'opérations de réassurance	53 607	2 092
Autres créances (hors assurance)	94 636	96 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211 813	276 529

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Prêts et prêts hypothécaires	12 223	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	83 729	0	-155	0
Dépôts auprès des cédantes	13	0	0	150
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	80 651	1 025	7 675	0
Créances nées d'opérations de réassurance	53 588	0	0	5 897
Autres créances (hors assurance)	35 496	1 781	972	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 480	2 881	3 074	3 378

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Prêts et prêts hypothécaires	50 918	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	509	5 521	-362
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	9 597	1 210	2
Créances nées d'opérations de réassurance	19	0	0
Autres créances (hors assurance)	18 516	2 948	39 915
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 007	6 931	67 016

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de contrepartie se situent au niveau des :

- preneurs et intermédiaires, auxquels elles ont accordé des prêts ou des avances sur polices, et sur lesquels les sociétés ont diverses créances (postes « Prêts et prêts hypothécaires » et « Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires » dans les tableaux ci-dessus) ;
- réassureurs, auxquels ont été transférés certains des engagements des entités, sur lesquels elles sont dès lors créancières de leurs parts dans les provisions techniques (postes « Montants recouvrables au titre de la réassurance », « Dépôts auprès des cédantes » et « Créances nées d'opérations de réassurance » dans les tableaux ci-dessus) ;
- banques ou organismes financiers auprès desquels sont déposées les liquidités (poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les tableaux ci-dessus).

C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit

Risques sur les preneurs et intermédiaires

Il est d'abord à noter que le Groupe ne pratique pas de prêts hypothécaires en lien avec des projets immobiliers.

Foyer Assurances octroie des prêts à ses agents d'assurance, ces prêts étant garantis par les commissions liées aux portefeuilles des agents.

Foyer Vie octroie des prêts aux souscripteurs sous forme d'avances sur polices, celles-ci étant couvertes par l'épargne sous-jacente constituée sur les contrats.

Plus généralement, les créances envers les preneurs et les intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels, et le cas échéant par des résiliations de contrats.

Risques sur les réassureurs

Ces risques sont pris en charge par le Comité de réassurance qui veille à une diversification sur des réassureurs de référence.

Le tableau du point C.3.1 ci-dessus indique des montants recouvrables au titre de la réassurance importants pour Foyer Assurances ; afin de mitiger le risque, Foyer Assurances a sollicité et obtenu de certains de ses réassureurs le dépôt d'actifs (liquidités) à concurrence d'un montant de 40 785 k€ bloqué sur un compte de dépôt ouvert dans ses livres, ainsi que des garanties (mises en gage) obtenues sur des titres déposés auprès de leurs banques dépositaires, à concurrence d'un montant de 2 468 k€. Par ailleurs, dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs captifs est géré en analysant leurs situations financières et celles de leurs actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

Risques sur les banques

Ces risques sont gérés via une diversification sur des banques de référence. Celle-ci est illustrée dans le tableau ci-dessous. Il est référé à la section C.2.1.4 pour plus d'explications sur les échelons de qualité de crédit (CQS)

Echelons de qualité de crédit (CQS)	0	1	2	3	4	5	6	Non Rated	Total
Foyer S.A. Conso	0,1%	43,9%	45,4%	1,3%	8,4%	0,3%	0,0%	0,7%	100,0%
Foyer Assurances	0,0%	54,5%	41,1%	0,3%	4,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer-ARAG	0,0%	80,7%	19,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	26,1%	73,3%	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Réassurance	0,0%	67,0%	33,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	51,6%	44,7%	0,2%	3,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%	98,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
WEALINS	0,2%	23,3%	59,5%	4,2%	11,8%	1,0%	0,0%	0,0%	100,0%

Pratiquement, les notations des banques sont revues périodiquement, et en l'absence de notation, le Groupe se base sur une analyse bilantaire de la banque concernée ; en découlent des limites maximales autorisées par le Conseil d'Administration.

En termes d'atténuation du risque de crédit, le Groupe a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture.

La sensibilité des actifs et passifs au risque de crédit porte sur les variations des spreads de crédit. Cette sensibilité a été mise en évidence dans le cadre du risque de marché à la section précédente.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1 Description du risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités afin de faire face au paiement de ses obligations au moment où elles sont dues.

Le risque s'étend aux situations où une entreprise arriverait à faire face à ses obligations, mais au prix d'un accès au marché du crédit à des conditions défavorables, ou au moyen d'une vente d'actifs financiers accompagnée de coûts additionnels consécutifs à l'illiquidité ou la faible liquidité des actifs à réaliser.

Le risque majeur serait la conjonction des deux événements suivants :

- un besoin accru de liquidités pour honorer des engagements exceptionnels, suite à un événement catastrophique ou une accumulation de sinistres, par exemple ;
- la nécessité et/ou l'impossibilité de vendre à court terme, ou à des conditions défavorables, des actifs pour honorer ces engagements.

C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité

La liquidité d'un placement est influencée par plusieurs facteurs, notamment l'étroitesse ou la profondeur du marché sur lequel il est traité, l'emprise du placement dans l'émission, les coûts inhérents à la sortie, ou encore le temps nécessaire à sa réalisation ou la récupération des fonds. Comme expliqué dans la section relative à la personne prudente, le Groupe privilégie des placements en actifs jugés liquides.

Le Groupe n'étant que très faiblement endetté, le risque de liquidité résulte essentiellement de ses activités opérationnelles et d'investissement.

Comme le montre l'analyse des profils de risque marché et crédit des deux sections précédentes, le Groupe présente un très faible risque de liquidité.

Sur l'activité financière, on note en particulier :

- une absence ou des investissements limités sur des marchés non liquides (immobilier) ;
- une absence ou des investissements très limités sur des marchés peu liquides (private equity, small et middle cap, pays émergents, structurés et dérivés OTC) ;
- un investissement du portefeuille obligataire majoritairement sur des émissions « investment grade » ;
- une faible exposition par émetteur.

D'autre part, l'activité de souscription se poursuivant, il convient de prendre en compte les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (dans le cadre des dispositions relatives aux limites de contrats telles que mentionnées dans les textes réglementaires) qui sont illustrés ci-dessous.

C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures

Les montants totaux des bénéfices attendus inclus dans les primes futures (Expected profits included in future premiums : EPIFP) sont repris au tableau ci-dessous pour les entités non-vie.

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
EPIFP — Activités vie	0	0	-21 920	0
EPIFP — Activités non-vie	17 950	1 444	231	16 122
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	17 950	1 444	-21 689	16 122

Le montant négatif de bénéfices attendus pour Foyer Santé résulte mécaniquement des projections des cash-flows futurs du portefeuille en vigueur sur les 80 prochaines années, actualisés avec la courbe des taux de l'EIOPA. Le solde des cash-flows devient systématiquement négatif suite aux paiements de sinistre en hausse à mesure du vieillissement des assurés. La technique actuarielle de l'assurance maladie, ici similaire à celle de l'assurance vie, prévoit la constitution d'une provision pour vieillissement (PPV) précisément pour financer cet effet. Cette PPV ayant nécessairement été constituée sur base des cash-flows du passé n'entre dès lors pas dans les projections. Au 31 décembre 2021, la PPV s'élevait à 48 086 k€, montant largement supérieur aux pertes futures affichées ci-dessus à hauteur de 21 920 k€.

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
EPIFP — Activités vie	87 536	3 276	0
EPIFP — Activités non-vie	0	0	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	87 536	3 276	0

Concernant WEALINS, comme indiqué à la section A.2 relative aux activités de souscription, le business est souscrit quasi totalement en primes uniques ; il n'est dès lors pas projeté de primes futures.

Plus généralement, les primes futures dont il est ici question sont restreintes aux primes satisfaisant aux critères fixés par les dispositions réglementaires relatives aux limites des contrats.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de perte résultant d'erreurs humaines au niveau des membres du personnel, de procédures internes ou de systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements extérieurs ».

Les causes de défaillance ou d'inadaptation opérationnelles, inhérentes aux activités de Foyer, peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle ou environnementale et résulter d'événements ou de facteurs internes et/ou externes au Groupe. Les risques opérationnels qui en découlent peuvent se manifester de diverses manières : interruptions ou dysfonctionnements des systèmes d'information en interne et au niveau des prestataires ou des intermédiaires, erreurs, fraudes ou malveillances des salariés, assurés ou intermédiaires, non-respect des réglementations internes et externes (prudentielle, AML/FT, KYC, IDD, protection de la vie privée, ...), intrusion non autorisée ou le piratage des systèmes d'information, etc.

Foyer porte à ce titre une attention particulière au maintien, à l'efficacité et à la modernisation de ses systèmes d'information afin d'intégrer et de respecter l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur, les standards réglementaires et les préférences de la clientèle. Foyer a mis en place des fonctions spécifiques, de multiples procédures et processus pour suivre toutes les obligations de conformité. Il porte une attention particulière au maintien de son activité par un plan de reprise des activités (DRP) étendu et un plan de continuité des opérations (PCA).

La hausse de la fréquence et de la sophistication des incidents de piratage à l'encontre des grandes institutions financières et autres sociétés observées démontre l'importance des risques informatiques ainsi que les dommages, tant financiers que réputationnels, qui peuvent en découler. Foyer a mis en place des contrôles et des procédures internes et des partenariats externes destinés à protéger les données des clients ainsi que les informations confidentielles du Groupe du piratage et autres types d'intrusions non autorisées dans les systèmes d'information du Groupe.

Tous les risques connus, dont les risques opérationnels, identifiés pour l'ensemble des activités/entités sont référencés dans une cartographie des risques actualisée annuellement.

Pour mesurer quantitativement le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir son risque opérationnel, Foyer utilise l'approche standard avec les paramètres définis par l'EIOPA.

C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS

C.6.1 Risque juridique et réglementaire

Contexte

Le Groupe est exposé à travers ses activités au risque d'évolution juridique, réglementaire et de conformité.

Les activités de Foyer sont soumises à une réglementation détaillée et à un contrôle approfondi tant sur le niveau de fonds propres et de réserves, les normes de solvabilité, les pratiques de distribution, les types d'investissements, les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client, la lutte contre le blanchiment, la lutte contre la fraude fiscale, la protection de la vie privée, le droit de la concurrence, l'échange d'informations à des fins fiscales, la durabilité et d'autres obligations de reporting réglementaire, etc.

Cette réglementation et la surveillance y relative se sont renforcées dans le cadre de la crise financière de 2008-2009 tant au niveau local, européen qu'international. Ce renforcement de la réglementation vise à augmenter la protection des assurés et des investisseurs et confère aux autorités de contrôle des pouvoirs de plus en plus larges.

Depuis 2021, une nouvelle vague de réglementation en matière de durabilité impacte le secteur financier. Au sein du groupe Foyer sont particulièrement concernées les business lines gestion d'actifs (CapitalatWork), assurance vie locale (Foyer Vie et Raiffeisen Vie) et assurance vie internationale (Wealins). Cette réglementation demande une transparence, un reporting et une analyse des risques en matière de durabilité, aussi bien au niveau des entités concernées qu'au niveau des produits. Dans les années à venir, la réglementation en matière de durabilité s'appliquera non seulement au secteur financier, mais à toutes les entreprises d'une certaine taille. L'ensemble des entités réglementées du Groupe Foyer (donc également les assureurs non-vie) devront alors préparer un reporting selon certains paramètres définis par la réglementation. Les données quantitatives à publier par les entités réglementées du Groupe Foyer seront facilement comparables avec les données des concurrents du Groupe. Foyer anticipe ce reporting quantitatif en augmentant ses efforts en matière de durabilité sur les différents paramètres.

Les nouvelles réglementations engendrent, d'une part, des frais complémentaires importants liés à la mise en conformité et pourraient, d'autre part, affecter significativement non seulement les activités, le résultat net et la situation financière du Groupe mais également sa capacité à vendre et son offre de produits.

On constate depuis quelques années une tendance où les autorités de surveillance augmentent aussi bien les contrôles que les sanctions imposées. La CSSF poursuit cette voie depuis environ cinq ans, la CNPD depuis un an et le CAA a annoncé des intentions similaires.

Le Groupe est dès lors vigilant en matière de conformité. En dépit des moyens mis en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur, Foyer pourrait, dans le cadre de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de gestion patrimoniale, d'investisseur mais aussi d'employeur et de contribuable, être soumis à des enquêtes réglementaires avec parfois les actions civiles, administratives ou pénales qui les accompagnent. Ces enquêtes ou procès dont les impacts potentiels sont difficilement estimables pourraient affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière du Groupe.

Réglementations clé dans les secteurs de l'assurance et de la gestion d'actifs

Parmi les réglementations clé de l'assurance se trouvent :

- La Directive « Solvabilité II » imposant des obligations en matière de capital réglementaire et de solvabilité et qui impacte fortement le Groupe tant en termes de gouvernance, d'organisation interne que de gestion des risques ou de gestion du capital ;
- La Directive « Insurance Distribution Directive » (« IDD ») imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clé de la gestion d'actifs se trouvent :

- La « Markets in Financial Instruments Directive » (« MiFID ») imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clé applicables aussi bien à l'assurance qu'à la gestion d'actifs se trouvent :

- La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que les sanctions financières ;
- La réglementation en matière de la protection de la vie privée, dont le Règlement européen « General Data Protection Regulation » (GDPR) ;
- La réglementation en matière de la lutte contre la fraude ou l'optimisation fiscale, ce qui inclut les obligations d'échange d'informations (FATCA, CRS) ou les obligations d'imposition dans des pays où des bénéfices sont générés (BEPS, ATAD).

Evolutions récentes

Parmi les évolutions réglementaires importantes en 2021, on peut citer :

- En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'en matière des sanctions internationales :

- La visite du Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) du Luxembourg qui avait été planifiée pour l'automne 2020 a été reportée à cause de la crise Covid-19 et devrait désormais avoir lieu en novembre 2022. Les préparations de Foyer ont bien avancé.
- L'augmentation exponentielle du nombre de sanctions internationales à la suite de la guerre en Ukraine depuis le 24 février 2022. Le dispositif en matière de sanctions internationales mis en place par le Groupe Foyer s'est avéré efficace sur le terrain.
- En matière de droit de l'assurance :
 - Lettre circulaire 21/12 du Commissariat aux Assurances qui renforce les critères d'indépendance et de compétence des fonctions clé.
 - Lettre circulaire 21/15 du Commissariat aux Assurances qui encadre le cloud computing.
 - La loi relative aux comptes inactifs et aux contrats d'assurance en déshérence, qui était en préparation depuis des années, a finalement été votée le 30 mars 2022. Les préparations de Foyer ont bien avancé.
- En matière de durabilité :
 - Les actes délégués finaux du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR ») ont été publiés le 6 avril 2022 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ces actes délégués contiennent une description détaillée des obligations de transparence et de reporting en matière de durabilité.
 - Des amendements à la Directive sur la Distribution d'Assurances (« Insurance Distribution Directive » ou « IDD ») obligent les compagnies d'assurance vie proposant des produits d'épargne de questionner leurs clients sur leurs besoins en matière de durabilité à partir d'août 2022.

C.6.2 Risques émergents

Par ailleurs, le Groupe est également en veille sur les risques émergents. Ce sont des risques non encore connus, qui pourraient se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents ont aussi la caractéristique d'un haut degré d'incertitude, puisque certains ne se manifesteront jamais. Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse.

Parmi les risques émergents, on peut citer la « cybersecurity », le risque de pandémie (Covid-19), et dans le contexte actuel, le risque d'instabilité politique avec les éventuelles conséquences économiques et sociales qui peuvent en naître.

Ou encore, au vu des phénomènes naturels qui se sont déclarés avec une extrême virulence, le risque climatique, que Foyer inclut dorénavant dans sa cartographie des risques à suivre et gérer activement. Le Groupe risque en effet de voir impacté son bilan (côtés actif et passif), ses résultats et sa solvabilité du fait notamment :

- de l'accroissement de la gravité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (tels que les inondations, les tempêtes, les vagues de chaleur et les incendies de forêt) résultant d'une accélération des effets liés au changement climatique,
- de la multiplication de sinistres liés au changement climatique avec des sinistres importants au titre de la responsabilité du fait des produits ou de la responsabilité civile professionnelle,
- du mouvement de transition qui naît des populations qui cherchent à adapter leur mode de vie au réchauffement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (en particulier le CO₂). Foyer risque d'en ressentir les implications au niveau de son portefeuille d'actifs financiers (pression accrue sur les secteurs polluants) et au niveau de la conception des produits.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Foyer n'a pas recours à des véhicules de titrisation.

C.7.1 Sensibilité des différents risques

Différentes analyses de sensibilité sont effectuées, tant en ce qui concerne les risques de souscription que les risques de marché (et de crédit). Sont bien évidemment évaluées les sensibilités des actifs et/ou des passifs aux différents chocs calibrés selon la formule standard ; alternativement d'autres calibrations sont retenues pour certains chocs dans le cadre de l'évaluation interne du besoin global de solvabilité.

Quant aux tests de résistance, le Groupe les traite dans son processus ORSA (décrit à la section B.3.3 supra), qui entre autres objectifs, vise à identifier et évaluer le profil de risque et la situation de solvabilité future, sur base des hypothèses retenues pour le plan d'entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et/ou scénarios adverses retenus par le Conseil d'Administration.

Différents stress tests ont ainsi été mis en œuvre en 2021 dont un scénario « double hit » tel que l'EIOPA l'avait introduit en 2016, un scénario « défaut de paiement », un scénario visant à prendre en compte la révision du risque de taux d'intérêt (selon les travaux en cours de révision de la directive), une première déclinaison d'un stress test climatique, ainsi que certains autres stress tests spécifiques à certaines entités du groupe en fonction de leur profil de risque.

Enfin, l'évaluation prospective de la solvabilité a encore été soumise à deux scénarii adverses (de stagflation et de déflation) afin d'estimer la résilience du Groupe et de ses entités dans les cas extrêmes envisagés.

Ces différents stress tests et scénarii adverses diminuent bien entendu la solvabilité du Groupe et de ses entités, tout en confirmant la solidité financière du Groupe avec des ratios de solvabilité qui restent largement supérieurs aux exigences réglementaires.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs contribue à la détermination du capital de solvabilité requis (SCR), du minimum de capital requis (MCR) et des fonds propres éligibles pour les couvrir.

Les actifs et les passifs sont évalués aux fins de solvabilité conformément aux spécifications publiées par l'EIOPA.

D.1 ACTIFS

D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées

Les comptes annuels sociaux des sociétés d'assurance et de réassurance du Groupe sont préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg qui respectent le principe de prudence (« LuxGAAP classique »). A l'exception du poste « Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux » du bilan des sociétés d'assurance vie, les plus-values non réalisées sur actifs financiers ne sont jamais comptabilisées dans cette approche comptable.

Les comptes annuels consolidés de Foyer S.A. sont préparés sur base de l'option d'évaluation à la juste valeur (« LuxGAAP, option de juste valeur ») qui prend en compte tant les plus- que les moins-values non réalisées sur titres, et constitue une étape en ligne avec l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

Frais d'acquisition différés

En normes LuxGAAP, les frais d'acquisition peuvent être reportés. Ainsi, en non-vie (santé), ils sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement ; ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférente aux primes non acquises. En vie, cette faculté n'est utilisée que par WEALINS, pour d'anciens contrats qui ne sont plus activement commercialisés.

Dans le bilan Solvabilité II, les frais d'acquisition différés sont inclus dans le calcul du best estimate.

Actifs incorporels

En normes LuxGAAP, les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement aux taux situés entre 20% et 33,33% par an. En cas de dépréciation durable, les actifs incorporels font l'objet de corrections de valeur, afin de leur donner la valeur inférieure à la date de clôture du bilan.

Comme le Groupe Foyer considère que les conditions énoncées sous Solvabilité II ne sont pas remplies, la totalité des actifs incorporels y est renseignée à la valeur nulle.

Actifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les actifs d'impôts différés l'emportent sur les passifs d'impôts différés, le montant net apparaît sous le poste « Actifs d'impôts différés » à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre et biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

En normes LuxGAAP, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions et les actifs corporels, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amortis linéairement aux taux situés entre 4% et 25% par an. En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués à la valeur de marché. La valorisation (renouvelée au plus tard tous les 5 ans) se base soit sur une expertise réalisée par un bureau d'experts indépendants et reconnu sur le marché, soit sur le prix d'acquisition récent (inférieur à 5 ans).

Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la Société ou la société-mère. Sont considérées comme participations, les entreprises dans lesquelles la Société ou la société-mère exerce une influence notable.

En normes LuxGAAP, les parts dans des entreprises liées et participations sont enregistrées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les parts dans des entreprises liées et participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Par application de la législation fiscale, ces corrections de valeur sont maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les entreprises liées et les participations qui ne sont pas des sociétés d'assurance ou de réassurance sont comptabilisées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la société-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

En normes LuxGAAP, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés ensemble avec les entreprises liées et les participations (Détenions dans des entreprises liées, y compris participations).

Sous Solvabilité II, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés spécifiquement sous les autres prêts.

En normes LuxGAAP classique, les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

En normes LuxGAAP classique, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de remboursement (à l'exception des obligations convertibles et perpétuelles qui sont maintenues au prix d'acquisition), compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Les obligations convertibles et perpétuelles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes. A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Les actifs financiers sont essentiellement des actifs cotés et liquides ou des organismes de placement collectifs dont les sous-jacents sont cotés et liquides. Le fournisseur de prix est Telekurs.

Les seuls dérivés non cotés traités sont les opérations à terme de devises (OCDE), dont le prix est disponible dans le marché.

Les fonds privés sont évalués sur base de l'actif net fourni par le promoteur avec une périodicité au moins semestrielle. Les fonds privés sont essentiellement des fonds répondant à la directive européenne (AIFM) sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, l'évaluation telle que décrite dans les prospectus des fonds concernés est conforme aux normes de l'EVCA (European Private Equity & Venture Capital Association).

Sous Solvabilité II, les actions, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par les fonds propres jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans les fonds propres. Les autres variations de valeur des actifs financiers sont portées dans les fonds propres.

Prêts et prêts hypothécaires

En normes LuxGAAP, les montants enregistrés correspondent aux sommes prêtées, nettes des remboursements effectués le cas échéant.

Sous Solvabilité II, ces prêts sont réévalués en best estimate.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En normes LuxGAAP, la part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

Sous Solvabilité II, la part des réassureurs dans les provisions techniques enregistrée dans les comptes statutaires fait place à leur recalcul en best estimate des provisions techniques de réassurance et est ajustée du risque de défaut des contreparties. Par ailleurs, en ce qui concerne les rentes variables en portefeuille chez WEALINS, l'évaluation « mark-to-

model » des garanties est retenue à zéro en normes LuxGAAP lorsqu'elle conduit à un montant négatif, qui est cependant pleinement reconnu sous Solvabilité II, après prise en compte d'un potentiel défaut du réassureur.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont évalués en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables à l'exception des postes suivants :

- Le capital souscrit non appelé est renseigné dans les comptes légaux au niveau de l'actif, alors qu'il est retranché directement des capitaux propres sous Solvabilité II.
- Les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors qu'ils sont portés directement en déduction dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Les différents types de créances sont inscrits au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur, lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

D.1.2 Actifs consolidés

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Goodwill	0	12 458	-12 458
Frais d'acquisition différés	0	10 620	-10 620
Immobilisations incorporelles	0	17 493	-17 493
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	137 642	68 623	69 019
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	3 911 851	3 788 555	123 296
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	153 600	66 491	87 109
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	94 889	27 597	67 292
Actions	501 349	514 299	-12 949
Actions — cotées	492 965	505 915	-12 949
Actions — non cotées	8 384	8 384	0
Obligations	2 554 000	2 561 922	-7 921
Obligations d'État	821 991	827 210	-5 220
Obligations d'entreprise	1 614 756	1 617 457	-2 702
Titres structurés	117 254	117 254	0
Organismes de placement collectif	549 011	559 254	-10 242
Produits dérivés	24	24	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	39 836	39 836	0
Autres investissements	19 141	19 133	8
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	16 175 207	16 175 207	0
Prêts et prêts hypothécaires	34 070	33 301	769
Avances sur police	227	227	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	12 223	11 453	769
Autres prêts et prêts hypothécaires	21 621	21 621	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	89 352	114 644	-25 292
Non-vie et santé similaire à la non-vie	83 839	106 316	-22 477
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	5 875	8 327	-2 453
Vie UC et indexés	-362	0	-362
Dépôts auprès des cédantes	13	13	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	99 272	99 150	122
Créances nées d'opérations de réassurance	53 607	53 607	0
Autres créances (hors assurance)	94 636	115 156	-20 520
Actions propres auto-détenues (directement)	18 072	18 072	0

Trésorerie et équivalents de trésorerie	211 813	246 637	-34 824
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 985	34 514	-32 529
Total de l'actif	20 827 519	20 788 048	39 471

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Actifs » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.1.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et des sociétés qui ne sont pas soumises à une réglementation d'une autorité de tutelle.

D.1.3 Actifs de Foyer Assurances

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	13 617	-13 617
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	137 275	66 621	70 654
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	713 366	620 296	93 070
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	31 222	9 306	21 915
Actions	104 560	74 520	30 039
Actions — cotées	104 456	74 494	29 962
Actions — non cotées	104	27	77
Obligations	516 921	483 324	33 597
Obligations d'État	119 674	107 291	12 383
Obligations d'entreprise	365 575	345 445	20 130
Titres structurés	31 672	30 588	1 084
Organismes de placement collectif	48 864	41 346	7 518
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 800	11 800	0
Prêts et prêts hypothécaires	12 223	11 453	769
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	83 729	106 055	-22 327
Non-vie et santé similaire à la non-vie	83 729	106 055	-22 327
Non-vie hors santé	85 393	108 164	-22 771
Santé similaire à la non-vie	-1 665	-2 109	444
Dépôts auprès des cédantes	13	13	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	80 651	80 651	0
Créances nées d'opérations de réassurance	53 588	53 588	0
Autres créances (hors assurance)	35 496	35 496	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 480	41 480	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 867	34 290	-32 423
Total de l'actif	1 159 687	1 063 561	96 126

D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	40 279	37 028	3 251
Actions	0	0	0
Obligations	34 420	32 252	2 168
Obligations d'État	8 595	7 964	630
Obligations d'entreprise	25 057	23 580	1 477
Titres structurés	768	708	61
Organismes de placement collectif	5 859	4 776	1 084
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	110	111	-1
Non-vie et santé similaire à la non-vie	110	111	-1
Non-vie hors santé	110	111	-1
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 025	1 025	0
Autres créances (hors assurance)	1 781	1 781	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 881	2 881	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	248	-248
Total de l'actif	45 966	43 074	2 892

D.1.5 Actifs de Foyer Santé

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	10 560	-10 560
Immobilisations incorporelles	0	11	-11
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	81 311	74 776	6 535
Actions	4 239	3 598	641
Actions — cotées	4 239	3 598	641
Obligations	65 851	61 991	3 859
Obligations d'État	14 996	13 263	1 733
Obligations d'entreprise	49 097	46 989	2 108
Titres structurés	1 758	1 739	19
Organismes de placement collectif	11 221	9 187	2 034
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-155	300	-455
Non-vie et santé similaire à la non-vie	0	300	-300
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	-155	0	-155
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	7 675	7 675	0
Autres créances (hors assurance)	972	972	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 074	3 074	0
Total de l'actif	92 877	97 369	-4 492

D.1.6 Actifs de Foyer Réassurance

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	93 426	84 571	8 855
Actions	19 923	17 068	2 855
Actions — cotées	19 923	17 068	2 855
Obligations	63 265	59 456	3 809
Obligations d'État	10 930	9 705	1 224
Obligations d'entreprise	47 631	45 077	2 554
Titres structurés	4 705	4 674	30
Organismes de placement collectif	10 238	8 047	2 191
Dépôts auprès des cédantes	150	150	0
Créances nées d'opérations de réassurance	5 897	5 897	0
Autres créances (hors assurance)	58	58	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 378	3 378	0
Total de l'actif	102 908	94 053	8 855

D.1.7 Actifs de Foyer Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	2	-2
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	22	22	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	2 133 424	1 864 247	269 177
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	8	8	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	133 669	57 318	76 351
Actions	265 228	198 408	66 820
Actions — cotées	258 365	191 545	66 820
Actions — non cotées	6 863	6 863	0
Obligations	1 334 296	1 251 815	82 480
Obligations d'État	473 502	435 823	37 678
Obligations d'entreprise	793 247	750 674	42 573
Titres structurés	67 547	65 318	2 229
Organismes de placement collectif	372 170	328 661	43 510
Produits dérivés	16	0	16
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	28 036	28 036	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	299 977	299 977	0
Prêts et prêts hypothécaires	50 918	49 847	1 070
Avances sur police	227	227	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	50 691	49 621	1 070
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	509	510	-1
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	509	510	-1

Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	9 597	9 597	0
Créances nées d'opérations de réassurance	19	19	0
Autres créances (hors assurance)	18 516	18 516	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 007	62 007	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3	30 003	-30 000
Total de l'actif	2 574 993	2 334 749	240 244

D.1.8 Actifs de Raiffeisen Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	207 547	188 240	19 306
Actions	6 842	5 989	853
Actions — cotées	6 842	5 989	853
Obligations	158 302	149 007	9 295
Obligations d'État	49 075	44 505	4 570
Obligations d'entreprise	106 809	102 160	4 650
Titres structurés	2 418	2 342	76
Organismes de placement collectif	42 403	33 244	9 159
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	10 338	10 338	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	5 521	7 817	-2 297
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	5 521	7 817	-2 297
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 210	1 210	0
Autres créances (hors assurance)	2 948	2 948	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 931	6 931	0
Total de l'actif	234 494	217 485	17 010

D.1.9 Actifs de WEALINS

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	60	-60
Immobilisations incorporelles	0	6	-6
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	279	279	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	250 590	228 867	21 724
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	9 470	11	9 459
Actions	6 981	4 885	2 096
Actions — cotées	6 981	4 885	2 096
Obligations	176 447	168 644	7 803
Obligations d'État	91 485	86 189	5 296
Obligations d'entreprise	83 054	80 546	2 507
Organismes de placement collectif	38 552	36 194	2 358
Autres investissements	19 141	19 133	8
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	15 864 892	15 864 892	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-362	0	-362
Vie UC et indexés	-362	0	-362
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2	2	0
Autres créances (hors assurance)	39 915	39 915	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 016	67 016	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	114	3 864	-3 750
Total de l'actif	16 222 447	16 204 901	17 546

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements de Foyer vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe

Activités consolidées (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Activités non-vie (y compris santé)	784 271	493 180	52 006	545 186
Activités vie (y compris santé)	1 836 888	1 775 536	104 187	1 879 723
Activités vie en unités de compte	16 175 207	15 868 339	115 111	15 983 450
Total - Activités consolidées	18 796 367	18 137 055	271 304	18 408 359

Le secteur des activités d'assurance Non-vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Réassurance, consolidées par intégration globale.

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie, Raiffeisen Vie et WEALINS, consolidées par intégration globale.

Les tableaux suivants représentent les provisions techniques par type de d'activité :

Activités non-vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Assurances	752 100	482 817	49 932	532 749
Foyer-ARAG	22 837	16 973	1 269	18 242
Foyer Réassurance	84 807	-15 972	878	-15 094
Total - Activités non-vie	859 744	483 818	52 079	535 897

Activités vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Vie	1 851 892	1 787 710	97 986	1 885 696
Raiffeisen Vie	153 248	143 416	13 134	156 550
WEALINS	15 944 063	15 683 964	101 660	15 785 623
Total - Activités vie	17 949 204	17 615 090	212 780	17 827 870

Activités santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Santé	72 274	38 195	8 199	46 394
Total - Activités santé	72 274	38 195	8 199	46 394

D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie

Provisions techniques par lignes d'activité non-vie et par entité

Foyer Assurances (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	28 099	972	330	1 301
4. Assurance de responsabilité civile automobile	285 228	209 399	22 920	232 319
5. Autre assurance des véhicules à moteur	106 653	46 690	5 977	52 667
6. Assurance maritime, aérienne et transport	7 427	4 681	85	4 766
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	159 065	84 409	5 885	90 295
8. Assurance de responsabilité civile générale	139 764	119 229	13 564	132 793
11. Assurance assistance	2 261	882	110	992
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	23 602	16 554	1 061	17 616
Total (Non-Vie)	752 100	482 817	49 932	532 749

Foyer-ARAG (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
10. Assurance de protection juridique	22 837	16 973	1 269	18 242
Total (Non-Vie)	22 837	16 973	1 269	18 242

Foyer Réassurance (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	1 161	-19	9	-10
4. Assurance de responsabilité civile automobile	13 414	-1 961	107	-1 854
5. Autre assurance des véhicules à moteur	26 282	-3 842	209	-3 633
6. Assurance maritime, aérienne et transport	1 611	-236	13	-223
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	25 014	-4 714	257	-4 457
8. Assurance de responsabilité civile générale	6 262	-915	50	-865
11. Assurance assistance	647	-95	5	-89
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	1 228	-180	10	-170
25. Réassurance santé non proportionnelle	1 795	0	0	0
26. Réassurance accidents non proportionnelle	7 393	-4 011	218	-3 793
Total (Non-Vie)	84 807	-15 972	878	-15 094

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Différentes méthodes sont utilisées pour déterminer les meilleures estimations (ci-après « best estimate ») des provisions techniques ; elles sont exposées ci-dessous :

- Sinistres attritionnels, c'est-à-dire sans les sinistres graves ni les sinistres réassurés dans le cadre de captives : l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année d'accident ; les données sont collectées sur un historique de 15 années, en brut et en net de réassurance. Pour les assurances de responsabilité automobile, le traitement est différencié selon qu'il s'agit de dommages corporels ou matériels. Le montant des provisions obtenu de cette manière est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Les sinistres graves – dont le seuil est fixé spécifiquement pour chaque branche – et les événements tempête et grêle sont isolés pour certaines branches et font l'objet de traitements spécifiques afin de ne pas introduire de biais dans les cadences de développement des sinistres attritionnels. De la charge ultime estimée de ces sinistres est déduit le montant des paiements déjà effectués pour ainsi obtenir le montant des provisions. Ce montant est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche

considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.

- Activité captives et fonds de garantie luxembourgeois : les provisions techniques relatives à l'activité captives (activité de fronting) et du fonds de garantie luxembourgeois (lié à la branche RC auto) ne sont pas soumises à une réévaluation actuarielle. Les provisions techniques statutaires relatives à l'activité captives sont déroulées selon une cadence de paiement spécifique et actualisées avec la courbe des taux de l'EIOPA alors que celles du fonds de garantie sont supposées payées la première année en totalité.

Concernant le best estimate des primes, les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont corrigées afin de refléter la sinistralité et les frais futurs ; il est ensuite encore tenu compte des cash-flows anticipés pour les risques afférant aux primes futures des contrats en cours et non résiliés à temps (un mois d'échéance selon la législation).

D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie

Provisions techniques par lignes d'activité et par entité

Foyer Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	1 445 421	1 486 276	81 785	1 568 060
Assurance indexée et en unités de compte	299 977	248 441	13 740	262 180
Autres assurances vie	106 494	52 994	2 462	55 456
Total Vie (hors santé)	1 851 892	1 787 710	97 986	1 885 696

Raiffeisen Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	87 106	93 446	8 543	101 990
Assurance indexée et en unités de compte	10 338	10 197	938	11 134
Autres assurances vie	55 805	39 774	3 653	43 426
Total Vie (hors santé)	153 248	143 416	13 134	156 550

WEALINS (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	79 171	74 262	481	74 743
Assurance indexée et en unités de compte	15 864 892	15 609 702	101 178	15 710 880
Autres assurances vie	0	0	0	0
Total Vie (hors santé)	15 944 063	15 683 964	101 660	15 785 623

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul des best estimate est effectué sur base d'un modèle de génération de cash-flows ; ce calcul est effectué police par police.

Les cash-flows de passif pris en compte sont les suivants :

- les primes futures dès lors qu'elles bénéficient de garanties fixées préalablement à leur versement,
- les prestations aux bénéficiaires (sinistres décès ou invalidité, annuités, rachats et arrivées à échéance),
- les commissions aux intermédiaires et les frais liés à la gestion des contrats,

en interaction avec des hypothèses relatives à l'inflation et aux scénarios économiques.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, le calcul est déterministe et le best estimate est obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par l'EIOPA. Les rendements annuels des actifs résultent des taux sans risque.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par l'entreprise, le calcul est stochastique et prend en compte les interactions actifs / passifs. Pour l'essentiel, les passifs sont traités selon les types de produits, les taux techniques garantis et les clauses de participation aux bénéfices discrétionnaires dont ils peuvent bénéficier.

Quant aux actifs, trois catégories principales sont considérées : obligations, actions (y inclus l'immobilier), et cash ; les réalignements dans chacune des catégories sont fonction de la stratégie d'investissement définie pour chaque société. Le best estimate est alors calculé comme l'espérance des cash-flows projetés et actualisés sur 1.000 simulations, calibrées sous la probabilité risque-neutre sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA. Dans chacune des simulations, les taux de rendement de l'actif détermineront le montant de la participation bénéficiaire en fonction du taux technique du passif et de la marge conservée par l'assureur. Les cash-flows projetés sont actualisés par des déflateurs calibrés eux aussi sous la probabilité risque-neutre.

D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé

Provisions techniques par lignes d'activité

Concernant l'activité santé, les activités similaires à l'assurance non-vie sont distinguées des activités similaires à l'assurance vie.

Le tableau ci-après donne les montants tant en normes statutaires qu'en normes de solvabilité.

Foyer Santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Total Santé similaire à la vie	62 939	28 833	7 937	36 769
1. Assurance des frais médicaux	9 329	9 356	262	9 618
2. Assurance de protection du revenu	6	6	0	6
Total Santé similaire à la non-vie	9 335	9 362	262	9 624

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul du best estimate des provisions techniques diffère selon qu'il s'agit d'affaires similaires à la vie ou d'affaires similaires à la non-vie.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la vie (affaires SLT) », il s'agit de contrats faisant l'objet (en normes statutaires) d'une provision pour vieillissement qui est constituée en utilisant des techniques d'assurance vie. Le calcul du best estimate est effectué garantie par garantie, et assuré par assuré. Le calcul du best estimate se base sur un modèle de cash-flows de passif constitué des éléments suivants :

- les primes futures : montants déroulés dans le temps selon une cadence de versement spécifique à la garantie considérée,
- les sinistres futurs (frais médicaux ou indemnités journalières), extrapolés sur base de la sinistralité observée au cours des derniers exercices,
- les frais généraux nécessaires à la poursuite de la gestion des contrats,

tout en tenant compte d'une hypothèse d'inflation. Le best estimate est alors obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la non-vie (affaires NSLT) », le best estimate des provisions techniques résulte des deux éléments suivants :

- best estimate des sinistres, dont l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année de survenance ; les montants restant à régler selon cette méthode sont déroulés dans le temps et actualisés sur base de la courbe des taux de l'EIOPA ;
- best estimate des primes, pour lequel les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont maintenues afin de refléter la sinistralité et les frais futurs.

D.2.5 Marge de risque

La marge de risque est une composante des provisions techniques ; elle complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie.

Au sein du Groupe, cette marge de risque est généralement calculée sur base de la méthode simplifiée de l'EIOPA fondée sur un coût du capital des SCR futurs à retenir supposés proportionnels aux best estimate futurs des provisions techniques.

D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques

Les provisions techniques comptabilisées dans les états financiers statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques communiquées au Commissariat aux Assurances. Elles sont complétées, le cas échéant, par les provisions additionnelles jugées nécessaires par le Chief Actuary du Groupe.

Comme expliqué aux points précédents, les best estimate des provisions techniques sont calculés en utilisant des modèles de génération de cash-flows et des hypothèses qui peuvent présenter certaines approximations ou imprécisions.

Pour précision, certains best estimate sont repris à la valeur des provisions techniques statutaires pour certains produits ou garanties très spécifiques qui n'ont pas été modélisés, tout en notant la taille non matérielle des branches, produits ou garanties concernés.

D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers

Qualitativement, en assurance vie, les provisions statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques prudentes communiquées au Commissariat aux Assurances. Ces bases techniques peuvent être considérées comme « théoriques » ou « de premier ordre ». Pour l'essentiel, il s'agit de tables de mortalités, de taux d'intérêt techniques et de chargements.

A contrario, les valorisations à des fins de solvabilité reposent sur des méthodes et bases techniques « d'expérience » ou « de second ordre » sensées refléter au mieux l'expérience effective de la compagnie (en matière de mortalité et de frais) ou l'environnement économique en vigueur à la date d'évaluation (courbes de taux d'intérêt).

En assurance non-vie, les principales causes d'écart sont les suivantes :

- les provisions pour sinistres statutaires intègrent une marge de prudence retenue par les gestionnaires sinistres, et toute actualisation de prestations futures est légalement interdite ;
- les provisions pour primes non acquises statutaires intègrent une marge technique. Ces marges disparaissent dans les valorisations à des fins de solvabilité, ces dernières étant effectuées en best estimate, et les cash-flows étant actualisés sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA ;
- les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors qu'ils sont portés directement en déduction dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Quantitativement, les tableaux repris aux points D.2.1 à D.2.4 ci-dessus fournissent pour chaque compagnie et chaque ligne d'activité importante les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité en parallèle des provisions techniques des états financiers statutaires.

Pour rappel, la Marge de Risque (ou Risk Margin) est spécifique aux évaluations à des fins de solvabilité et ne doit dès lors pas être considérée dans la comparaison.

D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment")

Le Groupe n'applique pas d'ajustement égalisateur, ni au niveau consolidé, ni au niveau de ses filiales.

D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment")

Revenant sur le calcul des best estimate des provisions techniques, la courbe des taux d'intérêts sans risque utilisée est celle fournie par l'EIOPA avec prise en compte de la correction pour volatilité (« volatility adjustment »).

Les tableaux ci-dessous quantifient l'effet d'une annulation de cette correction pour volatilité, égale à 0.03% à fin 2021, sur la situation financière des différentes entités.

Avec Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Groupe Foyer	18 408 359	655 965	249 096	1 709 089	260,5%
Foyer Assurances	532 749	167 962	65 714	332 600	198,0%
Foyer ARAG	18 243	6 658	2 954	12 564	188,7%
Foyer Santé	46 394	18 739	4 685	33 038	176,3%
Foyer Réassurance	-15 094	19 293	4 823	89 089	461,8%
Foyer Vie	1 885 696	296 863	74 216	583 570	196,6%
Raiffeisen Vie	156 550	30 404	7 601	55 986	184,1%
WEALINS	15 785 623	198 005	89 102	297 038	150,0%

Sans Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Groupe Foyer	18 414 555	657 335	249 487	1 704 589	259,3%
Foyer Assurances	533 585	168 032	65 767	332 074	197,6%
Foyer ARAG	18 317	6 683	2 973	12 509	187,2%
Foyer Santé	46 915	18 879	4 720	32 650	172,9%
Foyer Réassurance	-15 097	19 295	4 824	89 091	461,7%
Foyer Vie	1 890 054	297 938	74 485	580 331	194,8%
Raiffeisen Vie	156 913	30 454	7 614	55 726	183,0%
WEALINS	15 785 670	198 012	89 106	297 003	150,0%

D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la directive 2009/139/CE.

D.2.11 Déduction transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la directive 2009/139/CE.

D.2.12 Montants recouvrables en réassurance

En assurance non-vie, les cash-flows futurs sont calculés sur base des triangles bruts et nets de réassurance, la différence fournissant les cash-flows de réassurance. Ces derniers sont réduits selon la probabilité de défaut attendu des réassureurs pour finalement obtenir la part des réassureurs dans les provisions techniques.

En assurance vie, la part des réassureurs dans les provisions techniques est valorisée aux fins de solvabilité comme la différence entre les best estimate bruts et nets de réassurance, cette dernière étant projetée sur son horizon contractuel d'une année.

Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance restent valorisées aux fins de solvabilité aux montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe ne procède pas à des opérations de titrisation.

D.2.13 Changement important des hypothèses pertinentes

On ne relève pas de changement important introduit au cours de l'exercice sous revue en ce qui concerne les hypothèses et modélisations retenues pour le calcul des best estimate.

D.3 AUTRES DETTES

D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation

Provisions pour retraite

Les provisions pour retraite résultent des deux composantes suivantes :

- plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés : ce plan en régime interne ne concerne que des pensionnés ou leurs ayant-droits dont les rentes qui sont indexées sont versées à la suite d'anciennes promesses ;
- indemnités de fin de carrière des agents : une prestation sous forme de capital est promise à certains agents d'assurance afin de les fidéliser en tant qu'agents exclusifs du Groupe.

Les engagements relatifs tant à cet ancien plan qu'aux indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires » dans les comptes statutaires ; sous Solvabilité II, ils sont réévalués à leur juste valeur déterminée selon l'approche fixée par la norme « IAS 19 ».

Passifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à chaque société à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, le montant net apparaît sous le poste « Passifs d'impôts différés » au passif du bilan.

Produits dérivés

En normes LuxGAAP classique, les engagements pris sur instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont enregistrés en hors-bilan en date de transaction. Les potentielles moins-values non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées en fonds propres.

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus sont évaluées en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables, à l'exception des « Postes spéciaux avec Quote-part de réserve » qui sont renseignés dans les comptes légaux au niveau du passif, et qui alimentent les capitaux propres, nets d'impôts différés, sous Solvabilité II.

Les différents types de dettes sont inscrits au passif à leur valeur de remboursement.

D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs éventuels	1 395	0	1 395
Provisions autres que les provisions techniques	72 915	83 377	-10 463
Provisions pour retraite	22 203	13 548	8 655
Dépôts des réassureurs	48 648	48 648	0
Passifs d'impôts différés	229 195	107 095	122 100
Produits dérivés	248	248	0
Dettes envers des établissements de crédit	27 564	27 990	-426
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	78 367	78 454	-87
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 225	16 225	0
Autres dettes (hors assurance)	45 144	50 235	-5 091
Passifs subordonnés	3 032	3 000	32
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	92	149	-58
Total des autres dettes	545 027	428 969	116 058

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Autres dettes » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.3.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et de sociétés qui ne sont pas soumises à un contrôle par une autorité de contrôle.

D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	30 062	30 062	0
Provisions pour retraite	22 016	13 410	8 606
Dépôts des réassureurs	40 785	40 785	0
Passifs d'impôts différés	84 288	0	84 288
Produits dérivés	41	41	0
Dettes envers des établissements de crédit	8 850	8 850	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	13 954	13 954	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	21 285	21 285	0
Autres dettes (hors assurance)	18 607	18 607	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	21 226	-21 226
Total des autres dettes	239 888	168 220	71 668

D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	2 148	2 148	0
Passifs d'impôts différés	2 016	0	2 016
Dettes nées d'opérations de réassurance	202	202	0
Autres dettes (hors assurance)	1 903	1 903	0
Total des autres dettes	6 269	4 254	2 016

D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	384	384	0
Dépôts des réassureurs	300	300	0
Passifs d'impôts différés	5 495	0	5 495
Produits dérivés	4	4	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 821	1 821	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	182	182	0
Autres dettes (hors assurance)	3 941	3 941	0
Total des autres dettes	12 127	6 632	5 495

D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	932	932	0
Passifs d'impôts différés	27 940	0	27 940
Autres dettes (hors assurance)	42	42	0
Total des autres dettes	28 914	974	27 940

D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	9 096	9 096	0
Provisions pour retraite	187	137	50
Dépôts des réassureurs	485	485	0
Passifs d'impôts différés	46 897	0	46 897
Produits dérivés	170	170	0
Dettes envers des établissements de crédit	17 737	17 737	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	8 532	8 532	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	81	81	0
Autres dettes (hors assurance)	11 022	11 022	0
Passifs subordonnés	48 337	50 000	-1 663
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	4	23 583	-23 579
Total des autres dettes	142 546	120 842	21 705

D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	3 521	3 521	0
Dépôts des réassureurs	7 229	7 229	0
Passifs d'impôts différés	3 522	0	3 522
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	482	482	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	321	321	0
Autres dettes (hors assurance)	284	284	0
Passifs subordonnés	6 064	6 000	64
Total des autres dettes	21 422	17 837	3 585

D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	25 070	25 070	0
Passifs d'impôts différés	46 174	0	46 174
Produits dérivés	4	4	0
Dettes envers des établissements de crédit	977	977	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	54 529	54 529	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	51	51	0
Autres dettes (hors assurance)	9 895	9 895	0
Total des autres dettes	136 700	90 526	46 174

D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'utilise pas de modèle propre de valorisation.

E. Gestion du capital

Cette partie du rapport est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives aux fonds propres ainsi qu'aux exigences de capital et à leur couverture.

Les fonds propres sous la norme Solvabilité II sont :

- essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan évalué suivant les normes Solvabilité II, incluant les fonds propres en normes comptables LuxGAAP ;
- classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité d'absorber des pertes.

Foyer dispose des fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur 2 niveaux :

- le minimum de capital requis (MCR) qui correspond au seuil en dessous duquel l'entreprise présenterait un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements et pourrait perdre son agrément ;
- le capital de solvabilité requis (SCR) qui représente le niveau de fonds propres dont l'entreprise doit disposer pour faire face à des pertes imprévues susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Le Groupe Foyer et l'ensemble de ses filiales couvrent de manière satisfaisante le MCR et le SCR avec les taux suivants :

Taux de couverture	SCR		MCR	
	2021	2020	2021	2020
Foyer S.A. Conso	261%	240%	665%	626%
Foyer Assurances	198%	184%	506%	455%
Foyer ARAG	189%	192%	425%	488%
Foyer Santé	176%	175%	705%	701%
Foyer Réassurance	462%	452%	1847%	1742%
Foyer Vie	197%	157%	746%	589%
Raiffeisen Vie	184%	153%	737%	611%
WEALINS	150%	161%	329%	352%

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles sont calculés au départ de l'excédent des actifs sur les passifs, les deux étant évalués conformément aux valorisations aux fins de solvabilité comme expliqué dans la partie D de ce rapport. S'y ajoutent le cas échéant les passifs subordonnés ainsi que les fonds propres auxiliaires selon les prescriptions réglementaires. Enfin, les dividendes prévisionnels sont déduits.

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux. Les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du SCR et du MCR doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les règles d'éligibilité pour le MCR sont plus sévères que pour le SCR ; ainsi, il convient de déduire des éléments éligibles pour le SCR, le capital non versé et non appelé, et les actifs d'impôts différés nets.

E.1.1 Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres

Foyer gère ses ressources pour disposer en permanence d'un niveau de fonds propres suffisant qui garantisse sa pérennité et préserve son indépendance financière en mettant le Groupe à l'abri de tout besoin de financement externe, même en cas de survenance d'un choc important.

La gestion des risques et les exigences de fonds propres sont étroitement liées. Il est de la responsabilité du Conseil d'Administration de s'assurer que chaque société du Groupe dispose à tout moment d'un ratio de couverture de fonds propres suffisant pour couvrir au moins à 100% le SCR évalué suivant les hypothèses de la formule standard et son besoin global de solvabilité (BGS) qui tient compte de tous risques encourus, tout en disposant d'une marge de sécurité suffisante en cas de perte financière significative faisant l'objet d'une évaluation à l'occasion de stress tests. Cette marge est définie par le Conseil dans son appétence au risque et s'applique à la période du Plan d'Entreprise. La politique ORSA et le processus ORSA font partie du processus de gestion du capital.

Les éléments de fonds propres sont classifiés en niveaux (« tiers ») conformément aux dispositions légales. Lorsque des approbations par l'autorité de tutelle sont requises pour la reconnaissance de certains éléments de fonds propres, la Direction financière prépare le dossier de demande.

Lors de chaque processus ORSA, la Direction financière et la Direction des risques évaluent les besoins futurs de l'exigence de solvabilité et le niveau des fonds propres. En fonction des résultats obtenus, un plan de capital à moyen terme serait proposé.

Le Conseil d'Administration et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation de l'ensemble des entreprises du Groupe. La solvabilité fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir aux clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à ses actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques de chaque entité.

Le Groupe met à jour annuellement sa planification sur un horizon de 3 ans.

E.1.2 Évaluation et classification des Fonds Propres

Le tableau ci-dessous illustre les fonds propres et les réserves de réconciliation au niveau consolidé de Foyer S.A.

Fonds propres disponibles (montants en k€)	2021	2020
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	58 572	137 414
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	2 992	2 992
Réserve de réconciliation	1 614 595	1 330 254
Passifs subordonnés	3 032	3 759
Intérêts minoritaires	29 899	30 005
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-53 797	-56 555
Total fonds propres de base après déductions	1 655 292	1 447 868
Total fonds propres auxiliaires	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 655 292	1 447 868
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers	53 797	56 555
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 709 089	1 504 424

Réserve de réconciliation (montants en k€)	2021	2020
Excédent d'actif sur passif	1 874 133	1 660 706
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-18 072	-92 436
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-150 004	-67 605
Autres éléments de fonds propres de base	-91 463	-170 411
Réserve de réconciliation	1 614 595	1 330 254

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR atteignent 1 709 089 k€ à fin 2021, en progression de 13,6% depuis fin 2020, où ils s'élevaient à 1 504 424 k€. Pour l'essentiel, cette progression résulte de l'augmentation de la réserve de réconciliation. On relève également l'annulation par l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2021 de 895 527 actions propres détenues à ce moment par Foyer S.A., ce qui impliquait une réduction du capital social de 73 668 k€.

Dans sa proposition d'affectation du résultat, le Conseil d'Administration a tenu compte de la fin des restrictions réglementaires sur les distributions aux actionnaires, des résultats excellents réalisés en 2021 et de l'anniversaire centenaire que le Groupe Foyer fête en 2022.

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités non-vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	12 540	252	11 472	5 000
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	553	0
Réserve de réconciliation	320 060	12 312	21 012	84 089
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	332 600	12 564	33 038	89 089
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	332 600	12 564	33 038	89 089
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	332 600	12 564	33 038	89 089

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Excédent d'actif sur passif	387 050	21 564	34 357	89 089
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-54 450	-9 000	-1 319	0
Autres éléments de fonds propres de base	-12 540	-252	-12 025	-5 000
Réserve de réconciliation	320 060	12 312	21 012	84 089

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	73 795	11 000	84 798
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	29 783
Réserve de réconciliation	431 437	38 922	178 707
Passifs subordonnés	48 337	6 064	0
Total fonds propres de base après déductions	553 570	55 986	293 288
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	30 000	0	3 750
Total fonds propres auxiliaires	30 000	0	3 750
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	583 570	55 986	297 038
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	553 570	55 986	293 288

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Excédent d'actif sur passif	546 750	56 522	300 124
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-41 518	-6 600	-6 836
Autres éléments de fonds propres de base	-73 795	-11 000	-114 581
Réserve de réconciliation	431 437	38 922	178 707

Au niveau de la classification des fonds propres, il faut souligner :

- concernant les fonds propres de base, tous les éléments sont de niveau 1 sans restriction, à l'exception des emprunts subordonnés dont bénéficient Foyer Vie et Raiffeisen Vie (classés en niveau 1 avec restriction) ;
- concernant les fonds propres de base, il n'est pas comptabilisé des actifs d'impôts différés nets, dès lors que les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, tant pour le Groupe que pour chacune de ses entités assurantielles ;
- concernant les fonds propres auxiliaires, Foyer Vie et WEALINS utilisent le capital non versé et non appelé, éléments admis au niveau 2 après approbation de l'autorité de tutelle.

E.1.3 Différences avec les états financiers

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes comptables LuxGAAP – juste valeur, respectivement LuxGAAP, aux fonds propres en normes Solvabilité II :

- les fonds propres statutaires sont bruts du capital non appelé pour les entités assurantielles selon les normes comptables LUXGAAP « classiques » qui présentent le capital souscrit non appelé à l'actif du bilan
- les investissements revalorisés s'entendent généralement hors participations ;
- les autres actifs correspondent pour l'essentiel aux immobilisations incorporelles et aux frais d'acquisition différés (qui sont neutralisés) et aux participations et montants recouvrables en réassurance (qui sont également réévalués) ;
- les autres passifs correspondent pour l'essentiel aux produits dérivés, aux provisions pour retraite et aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves.

Les fonds propres auxiliaires sont constitués des capitaux non appelés.

Le tableau ci-dessous illustre le passage au niveau des fonds propres consolidés du Groupe :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres statutaires en juste valeur	1 478 055
Revalorisation des investissements en valeur de marché	192 315
Intégration des dettes subordonnées	3 032
Revalorisation des autres actifs	-152 843
Revalorisation des provisions techniques	472 664
Revalorisation des autres passifs	6 042
Ajustements d'impôts différés	-122 100
Fonds propres de base Solvabilité II	1 877 164
Dividendes prévisionnels	-150 004
Actions détenues en propre	-18 072
Fonds propres éligibles Solvabilité II	1 709 089

Les tableaux ci-dessous illustrent les passages pour les entités non-vie et vie :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Fonds propres statutaires	143 241	15 983	18 463	8 272
Revalorisation des investissements en valeur de marché	93 070	3 251	6 535	8 856
Intégration des dettes subordonnées	0	0	0	0
Elimination du capital souscrit non appelé	0	-248	0	0
Revalorisation des autres actifs	3 057	-1	-11 003	0
Revalorisation des provisions techniques	219 350	4 594	25 881	99 901
Revalorisation des autres passifs	12 620	0	0	0
Ajustements d'impôts différés	-84 288	-2 015	-5 501	-27 940
Fonds propres de base Solvabilité II	387 050	21 564	34 375	89 089
Dividendes prévisionnels	-54 450	-9 000	-1 319	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Fonds propres éligibles Solvabilité II	332 600	12 564	33 056	89 089

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres statutaires	362 015	46 399	170 312
Revalorisation des investissements en valeur de marché	269 177	19 306	21 724
Intégration des dettes subordonnées	50 000	6 000	0
Elimination du capital souscrit non appelé	-30 000	0	-3 750
Revalorisation des autres actifs	1 067	-2 296	-428
Revalorisation des provisions techniques	-33 804	-3 302	158 440
Revalorisation des autres passifs	23 529	0	0
Ajustements d'impôts différés	-46 896	-3 521	-46 174
Fonds propres de base Solvabilité II	595 088	62 586	300 124
Dividendes prévisionnels	-41 518	-6 600	-6 836
Fonds propres auxiliaires	30.000	0	3 750
Fonds propres éligibles Solvabilité II	583 570	55 986	297 038

E.1.4 Mesures transitoires

Le Groupe ainsi que ses filiales ne font pas appel à des éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe

Pour calculer la solvabilité au niveau du Groupe, Foyer utilise la méthode 1² (Méthode par défaut) pour les sociétés d'assurances et de réassurance et la méthode 2³ (Dédution et agrégation) pour les sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et les sociétés non régulées.

E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres

Les fonds propres du Groupe Foyer ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée.

E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période

Ces variations sont synthétisées aux tableaux ci-dessous.

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres de base au début de l'exercice	1 447 868
Rendement sur l'exercice	357 428
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-150 004
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	1 655 292
Variation des fonds propres sur l'exercice	207 424

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Fonds propres de base au début de l'exercice	296 723	14 373	29 197	70 965
Rendement sur l'exercice	90 327	7 192	5 160	18 124
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-54 450	-9 000	-1 319	0
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	332 600	12 565	33 038	89 089
Variation des fonds propres sur l'exercice	35 877	-1 808	3 841	18 124

² Selon l'article 230 de la Directive 2009/138/EC

³ Selon l'article 233 de la Directive 2009/138/EC

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres de base au début de l'exercice	434 883	47 020	257 431
Rendement sur l'exercice	160 205	15 566	42 693
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-41 518	-6 600	-6 836
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	553 570	55 986	293 288
Variation des fonds propres sur l'exercice	118 687	8 966	35 857

Le rendement sur l'exercice correspond au résultat enregistré pour l'exercice dans les comptes légaux, complété par l'évolution sur l'exercice des ajustements bilantaires permettant de passer des comptes légaux aux comptes sous Solvabilité II.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- le capital de solvabilité requis – SCR ;
- le minimum de capital requis – MCR.

E.2.1 Capital de Solvabilité requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Foyer sont décrits dans le chapitre C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé, soit par une formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation du Commissariat aux Assurances (CAA), soit par une combinaison de ces deux méthodes.

Comme annoncé précédemment, Foyer utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant jugé adapté pour la mesure de son profil de risque.

Les calculs simplifiés prévus à la sous-section 6 « proportionnalité et simplifications » des dispositions générales pour la formule standard de calcul du SCR ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, il n'est pas fait usage de paramètres propres.

Pour précision, la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés est limitée aux dettes d'impôts différés enregistrées au passif du bilan sous Solvabilité.

Les montants de capital de solvabilité requis (SCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	Capital de solvabilité requis (SCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le SCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le SCR
Foyer S.A. Conso	1 709 089	655 965	260,5%	1 053 124
Foyer Assurances	332 600	167 962	198,0%	164 638
Foyer ARAG	12 564	6 658	188,7%	5 906
Foyer Santé	33 038	18 739	176,3%	14 299
Foyer Réassurance	89 089	19 293	461,8%	69 796
Foyer Vie	583 570	296 863	196,6%	286 707
Raiffeisen Vie	55 986	30 404	184,1%	25 581
WEALINS	297 038	198 005	150,0%	99 033

Le montant de capital de solvabilité requis au niveau du Groupe Foyer se décompose par modules de risque comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Il tient compte d'une exigence sectorielle de 8 022 k€ (10 711 k€ à fin 2020) liée à l'activité de gestion patrimoniale réglementée.

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	2021	2020
Risque de marché	686 208	602 876
Risque de défaut de la contrepartie	35 980	34 485
Risque de souscription en vie	265 996	226 567
Risque de souscription en santé	13 276	11 173
Risque de souscription en non-vie	142 875	134 945
Diversification	-288 394	-257 004
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	855 940	753 041
Risque opérationnel	34 785	34 816
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-18 779	-9 737
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-224 003	-161 532
Exigence sectorielle complémentaire	8 022	10 711
Capital de solvabilité requis (SCR)	655 965	627 299

Le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 655 965 k€, en augmentation de 4,6% depuis fin 2020 où le SCR était évalué à 627 299 k€. Pour l'essentiel, cette augmentation résulte des augmentations des capitaux requis pour le risque de marché, en particulier les risques sur actions calculés sur des actifs financiers en progression, ainsi que pour le risque de souscription en vie, en particulier le risque de cessation.

Ces augmentations sont ensuite largement atténuées par une capacité accrue d'absorption des pertes par les impôts différés, en conséquence de l'augmentation des réserves de réconciliation.

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités non-vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Risque de marché	128 698	4 360	18 183	17 440
Risque de défaut de la contrepartie	17 666	186	1 410	1 115
Risque de souscription en vie	0	0	0	0
Risque de souscription en santé	5 236	0	8 633	562
Risque de souscription en non-vie	126 354	5 789	0	12 632
Diversification	-66 410	-2 170	-5 764	-7 163
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	211 544	8 164	22 462	24 586
Risque opérationnel	14 485	509	1 772	1 377
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0	0	0	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-58 067	-2 016	-5 495	-6 670
Capital de solvabilité requis (SCR)	167 962	6 658	18 739	19 293

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Risque de marché	308 972	24 143	143 519
Risque de défaut de la contrepartie	8 646	1 672	5 849
Risque de souscription en vie	108 564	17 695	150 348
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	0	0	0
Diversification	-71 356	-9 637	-65 441
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	354 826	33 873	234 275
Risque opérationnel	7 694	881	9 940
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-18 760	-828	-36
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-46 897	-3 522	-46 174
Capital de solvabilité requis (SCR)	296 863	30 404	198 005

E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que chaque entité et le Groupe doivent détenir en permanence.

Le calcul du MCR s'effectue en trois étapes :

- application d'une formule linéaire simple, en fonction des primes émises et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- traitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné ;
- application d'un plancher absolu dépendant de l'activité pour obtenir le MCR final.

Le MCR des filiales assurantielles du Groupe correspond à la formule linéaire, excepté pour :

- Foyer Santé, Foyer Réassurance, Foyer Vie et Raiffeisen Vie, où le plancher à 25% du SCR intervient
- WEALINS où le plafond à 45% du SCR intervient

Calcul du MCR global (montant en k€)	MCR linéaire	SCR	Plafond (45% SCR)	Plancher (25% SCR)	MCR combiné	Seuil plancher absolu du MCR	MCR
Foyer Assurances	65 714	167 962	75 583	41 991	65 714	3 700	65 714
Foyer-ARAG	2 967	6 662	2 998	1 666	2 967	2 500	2 967
Foyer Santé	3 810	18 739	8 432	4 685	4 685	2 500	4 685
Foyer Réassurance	4 261	19 293	8 682	4 823	4 823	3 600	4 823
Foyer Vie	50 779	296 863	133 588	74 216	74 216	3 700	74 216
Raiffeisen Vie	4 832	30 404	13 682	7 601	7 601	3 700	7 601
WEALINS	112 053	198 005	89 102	49 501	89 102	3 700	89 102

Le MCR du Groupe correspond à la consolidation des MCR des entités assurantielles.

Les montants de minimum de capital requis (MCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Minimum de Capital requis (MCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	Minimum de Capital requis (MCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le MCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le MCR
Foyer S.A. Conso	1 655 292	249 096	664,5%	1 406 196
Foyer Assurances	332 600	65 714	506,1%	266 886
Foyer ARAG	12 564	2 954	425,3%	9 610
Foyer Santé	33 038	4 685	705,2%	28 353
Foyer Réassurance	89 089	4 823	1847,1%	84 266
Foyer Vie	553 570	74 216	745,9%	479 354
Raiffeisen Vie	55 986	7 601	736,5%	48 385
WEALINS	293 288	89 102	329,2%	204 185

E.3 DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR

Il n'est pas fait usage de la faculté prévue à l'article 304 de la directive 2009/139/CE pour le calcul du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE

Foyer a pris la décision de ne pas développer de modèle interne partiel ou intégral pour le calcul de son besoin de capital de solvabilité et applique pour la détermination du SCR la formule standard avec les spécifications et paramètres prévus par l'EIOPA.

E.5 MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Aucune non-conformité par rapport aux exigences réglementaires relative au SCR et au MCR n'a été relevée, ni au cours de l'exercice clôturé, ni sur la période du Plan d'entreprise.

Si une filiale du Groupe devait afficher une insuffisance de couverture du SCR ou du MCR, Foyer a mis en place une liste d'actions possibles qui peuvent soit réduire les exigences de capital, soit augmenter les fonds propres disponibles. Cette liste comprend notamment :

- Renforcement des fonds propres
 - par augmentation de capital pour les filiales de Foyer S.A.
 - par émission d'un emprunt subordonné
 - par non-distribution de dividendes
- Réduction des exigences
 - par des couvertures financières
 - par de la réassurance
 - par réduction de risque au niveau des actifs

L'exigence de minimum de capital requis au titre du SCR et du MCR étant largement couverte par les fonds propres disponibles, le présent chapitre ne s'applique pas.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe Foyer n'a pas identifié d'autre information importante relative à la gestion du capital du Groupe et de ses entités assurantielles nécessitant une publication dans la présente rubrique.

Annexes – QRT publics

Les QRT publics des différentes entités assurantielles

- Foyer Assurances
- Foyer-ARAG
- Foyer Santé
- Foyer Réassurance
- Foyer Vie
- Raiffeisen Vie
- WEALINS

ainsi que ceux établis au niveau consolidé

- Foyer Groupe

sont à disposition sur le site internet du Groupe.

Les différents montants présentés dans ces QRT sont indiqués en milliers d'euros (k€).